

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION

38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES

Rédactions : 13.09

Abonnements : 3.79

Compte post. Ila 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 m. 3 m. 6 m. 12 m.

Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—

Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 2

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne

Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.

Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Protestation italienne contre les sanctions.
La journée électorale de demain en Angleterre.
M. Laval et la commission des finances.
Tout le monde a manqué de curiosité
à propos de Stavisky.**

Le gouvernement fasciste a fait remettre aux gouvernements de tous les Etats qui ont promis d'appliquer les sanctions décrétées contre l'Italie par la Société des nations une protestation contestant la légitimité de ces pénalités et réitérant l'affirmation du droit de l'Italie d'agir comme elle l'a fait à l'égard de l'Ethiopie.

Le gouvernement de Rome annonce qu'il ripostera aux sanctions par des représailles, si la Société des nations ne se ravise pas, et il dit attendre que les gouvernements en cause lui fassent connaître leurs intentions. Il énonce aussi une menace voilée de quitter la Société des nations.

Il est piquant de constater que, lorsque la Société des nations discuta la teneur de l'article 16, c'était l'Italie qui faisait les propositions les plus tranchantes : elle réclamait la rupture des relations diplomatiques, la suspension de l'application des traités, la saisie des biens de l'Etat agresseur, la fermeture des ports, la saisie des navires, le blocus maritime, l'occupation territoriale par les Etats investis d'un mandat de la Société des nations.

Heureusement qu'on ne l'a pas écoutée !

C'est demain, jeudi, 14 novembre, que les électeurs britanniques éliront la Chambre des communes. Les divers partis ont commencé à publier leurs pronostics. Ainsi, d'après les prévisions socialistes, l'opposition compterait, dans le prochain Parlement, environ 230 sièges, ce qui ferait tomber la majorité gouvernementale à 150 voix.

Dans les cercles conservateurs les plus optimistes, on dit que cette majorité sera de 190 à 200 sièges. Mais, dans d'autres cercles gouvernementaux, où, voici un mois, on ne croyait pas que les travaillistes puissent obtenir plus de 150 sièges, un certain pessimisme se manifeste actuellement. On a parlé ainsi de 200, puis de 215 députés travaillistes.

Le journal conservateur *Daily Telegraph*, par exemple, prévoit les résultats suivants : 345 conservateurs, 28 libéraux nationaux (groupe de sir John Simon), 7 travaillistes nationaux (groupe Macdonald), 3 indépendants, soit 384 gouvernementaux ; 210 travaillistes, 13 libéraux (groupe de sir Herbert Samuel), 3 travaillistes indépendants, deux indépendants, soit 218 députés de l'opposition ; majorité gouvernementale : 156 voix.

« La campagne électorale, a ajouté le *Daily Telegraph*, n'a pas fait apparaître de mouvement d'opinion bien net dans un sens ou dans un autre. Dans beaucoup de cas, le public fait preuve d'un intérêt moins grand qu'il n'est de règle en pareille occasion, sans doute parce que la décision des électeurs est déjà prise. »

Mais on sait cependant que l'opposition travailliste est en progrès. Le gouvernement espérait avoir paré à cette avance par son attitude, à Genève, à l'égard de l'Italie, c'est-à-dire du fascisme. Mais il semble que le cabinet Baldwin s'est trompé. Dans les régions industrielles, où l'opposition marque de grands progrès, la condition des travaillistes n'est pas telle, en effet, qu'ils puissent faire passer au second plan les problèmes intérieurs essentiels : chômage, salaires, pensions, logements.

Le *Daily Telegraph*, dont nous venons de parler, annonce encore une diminution considérable des libéraux. Enfin, on s'attend de plus en plus à l'échec de M. Macdonald dans sa circonscription de Seaham.

M. Laval a été entendu hier, mardi, par la commission des finances de la Chambre française. Le président du Conseil a placé la commission devant les deux solutions suivantes : le maintien de l'équilibre budgétaire ou le recours à des « manipulations monétaires », autrement dit à la dévaluation de ce qui reste du franc français.

En ce qui le concerne, le premier ministre entend maintenir la politique financière qu'il a choisie dès la constitution de son cabinet : strictes économies qui permettent d'équilibrer parfaitement les recettes et les dépenses du budget de 1936. C'est dire qu'il ne laissera pas toucher aux décrets-lois, à part quelques-uns dont il est prêt, en collaboration avec la commission, à atténuer la rigueur.

M. Laval a attiré ensuite l'attention des commissaires sur les répercussions que pourraient avoir les décisions qu'ils ont prises lors de la première lecture du projet de budget. Le déficit ainsi créé, qui serait de 2 milliards 400 millions, ne pourrait être comblé que par l'adoption de nouveaux impôts. Or, les contribuables sont déjà trop lourdement chargés. On aboutirait finalement à une aggravation de la crise.

M. Paul Reynaud, qui est, avec M. Patenôtre, propriétaire du *Petit Journal*, le principal champion de la dévaluation, a défendu cette thèse. Mais M. Laval ne s'est pas laissé démonter. « La dévaluation, a-t-il dit, c'est l'appauvrissement général au profit de certaines catégories privilégiées de citoyens et au profit de l'Etat », appauvrissement que le président du Conseil a voulu éviter en adoptant la ligne de conduite qu'il s'est tracée dès son arrivée au pouvoir et dont il ne se départira jamais.

Le président de la commission, M. Malvy, a remercié M. Laval et l'a assuré de la bonne volonté des commissaires. Une discussion technique s'est ensuite engagée. D'accord avec les membres du gouvernement, la commission a convenu de désigner un comité mixte qui sera chargé de procéder à des évaluations nouvelles et de les faire connaître à la commission avant la deuxième lecture du budget. Puis, la commission s'est ajournée à demain, jeudi.

Hier, mardi, la septième audience du procès Stavisky, aux Assises de la Seine, a été consacrée, comme les deux précédentes, à l'interrogatoire du député radical-socialiste Garat. Celui-ci s'est défendu avec acharnement et non sans habileté.

On lui a reproché d'avoir manqué de curiosité à l'égard de Stavisky. Mais il a pu répondre que, dans cette affaire, l'absence de curiosité a été générale : celle du Parquet, celle des ministères ont été aussi totales que la sienne, et il en tire solidement parti pour sa défense.

La fin de l'audience a été peu favorable à Garat. La partie civile s'est étonnée que, ayant reçu en septembre 1933 des demandes de renseignements émanant de souscripteurs de bons inquiets des bruits qui couraient, Garat ne se soit soucié qu'en décembre, dix jours avant le scandale, de savoir quel était le montant des bons en circulation.

L'interrogatoire de Garat prendra probablement fin aujourd'hui. Mais, à cette allure, le procès ne sera pas terminé à Noël.

NOUVELLES DIVERSES

La grève des employés des tramways de Rouen a pris fin, les grévistes ayant obtenu satisfaction.

— Le gouverneur de Memel a chargé M. Borchert de former le nouveau directeur.

— Le Parlement belge a ouvert hier mardi sa session annuelle ; M. Poncelet a été nommé président de la Chambre et M. Lippens, président du Sénat.

— M. Laval a eu un entretien avec l'ambassadeur d'Espagne, au sujet du traité de Tanger.

— M. Mussolini a reçu, hier mardi, sir Eric Drummond, ambassadeur de Grande-Bretagne, qui l'a entretenu de la situation en Méditerranée.

— En Italie, les heures de bureau pour toutes les administrations publiques sont fixées de 9 h. à 16 h. 30, avec une demi-heure d'interruption de midi à midi trente, ce afin d'économiser la lumière.

Les pleins pouvoirs économiques du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté hier mardi le projet d'arrêté et le message sur les mesures de protection économique.

Le projet d'arrêté stipule à l'article premier que la validité de différents arrêtés fédéraux est prorogée jusqu'au 31 décembre 1937.

L'article 2, qui est l'article essentiel, a la teneur suivante : « Le Conseil fédéral est, en outre, autorisé à prendre, en cas d'impérieuse nécessité, les mesures qu'il juge nécessaires pour parer aux situations difficiles créées par la crise et sauvegarder l'économie nationale, ainsi que le crédit du pays. »

L'article 3 autorise le Conseil fédéral à nommer une commission économique fédérale composée de 17 à 21 membres, dont la tâche sera d'expertiser certaines questions économiques qui lui seront soumises par le Conseil fédéral ou un Département.

L'article 5 stipule que rapport doit être fait à l'Assemblée fédérale sur les mesures prises en exécution de l'arrêté, au milieu et à la fin de chaque année. L'Assemblée fédérale décide si les mesures doivent ou non rester en vigueur.

L'article 6 contient la clause d'urgence. L'arrêté doit entrer en vigueur aussitôt après son acceptation par l'Assemblée fédérale et rester en vigueur jusqu'à fin 1937.

Les mesures extraordinaires d'ordre économique qui doivent être prorogées à la fin de 1937 sont :

1° Arrêté fédéral du 14 octobre 1933 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger ;

2° arrêté fédéral du 28 mars 1934 prolongeant l'aide aux producteurs de lait et les mesures prises pour atténuer la crise agricole (à l'exception des articles 1^{er}, 2 et 9) ;

3° arrêté fédéral du 28 mars 1934 concernant l'encouragement des exportations par la garantie des risques ;

4° arrêté fédéral du 28 septembre 1934 tendant à protéger le métier de cordonnier ;

5° arrêté fédéral du 13 avril 1933 accordant une aide extraordinaire aux chômeurs ;

6° arrêté fédéral du 21 décembre 1934 concernant la lutte contre la crise et la création de possibilités de travail.

Dans le message qui accompagne le projet, le Conseil fédéral dit, entre autres, ce qui suit sur les nouvelles compétences qu'il demande dans l'article 2 du projet :

« Le Conseil fédéral ne songe pas à faire usage de l'autorisation prévue à l'article 2 et à se charger ainsi de nouvelles responsabilités, si les circonstances n'imposent pas impérieusement son intervention. Il n'est pas possible au Conseil fédéral de délimiter nettement le cadre des mesures qu'il pourrait être appelé à prendre. Il faut qu'il ait la faculté d'agir rapidement dans les limites de l'article 2, selon les circonstances et les nécessités du moment. »

« Les attributions qui seraient octroyées au Conseil fédéral en vertu de l'article 2 ne sont ni générales ni illimitées. Le Conseil fédéral n'interviendra que là où il existe une détresse qui ne peut être vaincue par les intéressés eux-mêmes. Il ne s'immiscera pas dans la vie économique, lorsque cette intervention ne s'imposera pas. Les mesures extraordinaires devront servir à des fins bien déterminées, savoir : la protection de l'économie nationale, l'amélioration de la balance des paiements, le développement de l'exportation, l'allègement du marché du travail ou la protection de la monnaie du pays et du crédit national. Ces objectifs sont d'une importance capitale ; il y va de la vie économique du pays. »

« La disposition de l'article 2 donnerait au Conseil fédéral la possibilité de mettre en œuvre rapidement, en tout état de cause, des mesures extraordinaires et urgentes d'ordre économique. Il s'agira essentiellement de mesures qui ne mettront pas à contribution les finances de la Confédération. »

C'est à ces mesures-là que vont nos préférences, et nous ferons en sorte que l'Etat intervienne en vue d'organiser, exerce son influence sans devoir assumer des sacrifices financiers. Il serait incompréhensible de vouloir augmenter indéfiniment les charges de la Confédération, alors qu'elle doit déjà faire un effort extrême pour combler le déficit de l'administration centrale et des Chemins de fer fédéraux.

« De l'avis du Conseil fédéral, les pouvoirs publics fédéraux ne doivent intervenir que s'il s'agit de sauver une situation dangereuse. Toute-

fois, le Conseil fédéral n'accordera une aide impliquant des charges financières que dans des cas exceptionnels. Il s'efforcera constamment de rechercher une solution qui permette d'atteindre le but voulu, tout en ménageant les deniers de la Confédération. Nous sommes convaincus que, en intervenant assez tôt, l'Etat peut très souvent empêcher la situation de s'aggraver et épargner ainsi des sacrifices financiers, qui s'imposent inéluctablement lorsque les pouvoirs publics n'agissent pas à temps. »

« Les pouvoirs que nous sollicitons ont un caractère provisoire. Leur validité est limitée à la fin de 1937, et tous les six mois, le Conseil fédéral fera rapport à l'Assemblée fédérale sur les mesures qu'il aura prises. Lors de la discussion de ces rapports, l'Assemblée fédérale aura la faculté de décider que l'une ou l'autre des mesures prises sera rapportée, atténuée ou restreinte. »

« On ne saurait écarter sans plus l'idée selon laquelle le Parlement devrait soumettre à la votation du peuple et des Etats un article constitutionnel (dispositions transitoires de la Constitution fédérale), qui permettrait d'octroyer à l'Assemblée fédérale ou au Conseil fédéral le pouvoir, temporaire, de prendre certaines mesures économiques et financières pour combattre la crise et ses effets. Mais, dans la situation actuelle, la réalisation de cette idée exigerait trop de temps. Nous nous exposerions au danger d'être surpris par les événements sans avoir les moyens d'agir assez tôt et de façon judicieuse. »

« En matière financière, les attributions des Chambres fédérales sont sauvegardées. Lorsque les mesures à prendre en vertu de l'article 2 du projet d'arrêté entraîneront des sacrifices financiers, le Conseil fédéral, suivant la voie ordinaire, demandera à l'Assemblée fédérale les crédits nécessaires, il le fera d'avance et assez tôt, dans tous les cas où les circonstances le lui permettront. Nous saisissons d'ailleurs cette occasion pour déclarer expressément qu'on s'appliquera à réduire progressivement les prestations faites par l'Etat en vue de sauvegarder la vie économique et de combattre la crise et ses effets. Les finances de la Confédération supportent des charges trop lourdes. Afin d'éviter l'épuisement complet de nos ressources financières, il est d'une impérieuse nécessité, d'adapter nos dépenses aux moyens dont nous disposerons. Cette adaptation est indispensable à la sauvegarde de notre monnaie et du crédit national. »

« Les diverses mesures extraordinaires que nous avons déjà dû prendre et celles que nous adopterons encore sont-elles compatibles avec le principe de la liberté du commerce et de l'industrie garantie par la constitution ? C'est là une question controversée. Quoi qu'il en soit, nous constatons que la constitution impose au Conseil fédéral l'obligation de pourvoir non seulement au maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur, mais aussi à la prospérité générale du pays. En des temps tout à fait extraordinaires, l'accomplissement de cette tâche ne va pas sans restreindre les libertés individuelles. Dans ces conditions, l'Assemblée fédérale ne saurait hésiter à prendre sur elle la responsabilité de nous octroyer les attributions demandées, vu leur caractère exceptionnel. »

« A ce propos, nous tenons à faire une déclaration. Nous sommes persuadés qu'à l'avenir le principe de la liberté du commerce et de l'industrie sera soumis à des restrictions plus étendues que ce n'était le cas avant la guerre. Il suffit de considérer la lutte acharnée qui se livre sur le terrain économique de pays à pays, de continent à continent, pour se convaincre que la vie économique d'un Etat n'est plus concevable sans certaines restrictions imposées par le pouvoir politique. C'est pourquoi nous sommes décidés à poursuivre la revision des articles 31 et 34 de la constitution fédérale. Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie serait maintenu, mais des dérogations seraient prévues pour accroître l'influence de l'Etat, notamment en période extraordinaire. A l'égard des branches particulièrement atteintes par le marasme, les nouvelles dispositions devraient conférer expressément à l'Assemblée fédérale le pouvoir d'autoriser le Conseil fédéral à édicter des mesures qui dérogent temporairement au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Notre dessein est de créer d'ici à la fin de 1937 une nouvelle base constitutionnelle qui fixe les attributions de l'Assemblée fédérale pour l'octroi de pouvoirs économiques adaptés aux expériences que nous avons faites pendant la guerre et surtout depuis lors. »

« Le Conseil fédéral ne saurait énumérer limitativement les mesures qu'il sera obligé de prendre en se fondant sur l'article 2 du projet d'arrêté. Nous en donnons l'assurance une fois encore : Le Conseil fédéral ne fera usage des

attributions qui lui seront octroyées que si les circonstances l'exigent impérieusement.

Le Conseil fédéral déclare que, en tout état de cause, il ne saurait être question de supprimer actuellement la protection accordée aux produits de l'agriculture.

« La suppression des mesures de soutien des prix, qui garantissent à l'agriculture le minimum nécessaire à son existence compromettrait cette branche de notre activité nationale, entraînerait de grosses pertes et rendrait plus difficile encore la solution du problème de désendettement.

« Nous n'avons pas l'intention d'édicter des prescriptions générales sur les prix. Nous croyons toutefois qu'en négociant avec les intéressés nous pourrions amener la réduction de toute une série de taux, qui sont encore exagérés. Cette méthode exige évidemment plus de temps et plus de patience, mais elle répond à nos conceptions démocratiques.

« La voie des négociations, l'exemple des prix du vin l'a montré, n'est nullement sans issue. Elle peut donner de bons résultats. En tout état de cause, on ne doit jamais laisser les choses aller au point qu'une intervention de l'Etat impliquant des sacrifices financiers soit inévitable.

« Il y a un domaine dans lequel l'Etat doit intervenir directement et, au besoin, fixer les prix et même prendre des sanctions, à savoir là où les mesures de protection économique que l'Etat applique à la frontière ont eu pour effet de cristalliser les prix jusqu'à un certain point. Il arrive aussi que d'aucuns tentent d'exploiter cette protection, afin de tenir les prix à un niveau élevé. Dans les cas de ce genre, l'Etat a le devoir d'intervenir pour empêcher les abus.

« Le Conseil fédéral pourrait se trouver dans l'obligation d'interdire l'exportation de produits industriels et d'instruments de production et d'en soumettre le commerce à des conditions spéciales.

« En se fondant sur l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger, le Conseil fédéral a déjà interdit la vente en vue de l'exportation ainsi que l'exportation d'ébauches, de chablons et de toute fourniture d'horlogerie (art. 5 de l'arrêté du Conseil fédéral du 12 mars 1934 tendant à protéger l'industrie horlogère).

« Des mesures de ce genre se fonderont désormais sur l'article 2 de notre projet, qui donnerait au Conseil fédéral la possibilité d'interdire aussi l'exportation de certaines machines spéciales, au lieu de les frapper d'un droit d'exportation élevé, comme on l'a fait jusqu'ici.

« Il est concevable également que le Conseil fédéral soit obligé, s'il y a urgence, d'interdire temporairement ou de subordonner à des conditions l'ouverture, l'agrandissement, le déplacement et la transformation d'entreprises.

« Le Conseil fédéral doit aussi se réserver le droit de déclarer obligatoires pour l'ensemble d'une profession des tarifs et les conditions de livraison établis par des groupements professionnels et des organismes similaires et prendre les dispositions nécessaires pour rendre l'obligation opérante, lorsque de grandes associations économiques compétentes approuvent cette mesure et que des garanties peuvent être fournies que les prix ne seront pas, de ce fait, portés ou tenus injustement à un niveau élevé.

« Le Conseil fédéral doit aussi avoir la possibilité d'édicter des prescriptions non seulement en vue de régler, d'améliorer ou de restreindre, mais aussi en vue d'accroître la production agricole.

« Il faudrait enfin donner au Conseil fédéral la possibilité d'adapter, avant une révision éventuelle de la loi fédérale du 17 octobre 1924, les dispositions réglant l'octroi de subventions en faveur de l'assurance-chômage aux ressources amoindries de certains pouvoirs publics subventionnés, mais sans qu'il en résulte dans l'ensemble une dépense supplémentaire pour la Confédération.

« Tels sont quelques-uns des domaines dans lesquels le Conseil fédéral sera vraisemblablement appelé à intervenir. Nous le répétons, il n'est pas possible de donner une énumération limitative et nous ne pouvons pas prédire où, quand et sous quelle forme une intervention s'avèrera absolument indispensable.

« Nous nous bornons à signaler à titre complémentaire les domaines vitaux de la monnaie nationale et du crédit national. »

LE PRIX DES CÉRÉALES

Le Conseil fédéral a fixé le prix de vente des céréales indigènes de la récolte 1935. Vu l'augmentation des prix sur le marché mondial, les prix ont été augmentés de 1 fr. 50 par rapport à ceux de l'an dernier, à savoir 15 fr. 50 pour le froment et l'épeautre ; 14 fr. 50 pour le méteil de froment et seigle et 13 fr. 50 pour le seigle.

LA SUISSE ET LES SANCTIONS

Le Conseil fédéral a pris deux arrêtés concernant les sanctions financières et économiques contre l'Italie. Les mesures économiques consistent dans l'interdiction de l'exportation en Italie des produits clés (proposition N° 4 du comité de coordination).

Les mesures financières interdisent l'ouverture de crédits au gouvernement italien ou à des personnes établies en Italie. Des exceptions sont prévues en faveur de Suisses établis en Italie.

Employés de bureau et camps de travail volontaire

Communiqué du Service suisse de placement pour le personnel commercial :

Un jeune employé de commerce, incapable de trouver une situation, malgré les meilleurs certificats, déclarait préférer cent fois prendre du travail en dehors de sa profession plutôt que de vivre à la charge de sa famille ou des pouvoirs publics. C'est le raisonnement que tiennent les participants volontaires aux camps de travail et de perfectionnement pour jeunes employés de bureau, tels que ceux dans le canton de Zurich, à Strahlegg, et à la Tösscheide, dans le canton de Berne, au Spitzberg sur Orvin.

Près de 400 employés de bureau sans travail participent à ces camps, apprenant à manier la pelle et la pioche, s'imposant renoncements et privations, plutôt que de rester oisifs.

Cet effort courageusement entrepris pour ne pas tomber à la charge de personne ne mériterait-il pas d'être connu et apprécié ? L'employé de bureau qui renonce volontairement aux secours de chômage et préfère peiner dans un camp de travail n'est-il pas digne d'être honoré ? Cela nous paraît évident. D'ailleurs, l'ordonnance fédérale du 23 mai contient une disposition à cet effet. Entre plusieurs candidats de même valeur, dit-elle, le Service public de placement doit donner, en principe, la préférence à ceux qui ont été occupés dans les camps de travail à la satisfaction de leurs chefs. Les cantons de Zurich et de Berne suivent le même principe pour l'admission des célibataires aux travaux de chômage.

Si l'industrie privée ne s'est pas encore engagée dans cette voie, cela tient vraisemblablement au fait qu'on ne connaît pas suffisamment le but et l'organisation des camps volontaires de travail. On croit trop souvent que l'employé de commerce y est détourné de sa profession par des besognes pénibles.

On ne sait pas assez que, dans les camps organisés pour les employés de commerce, ceux-ci font plus pour maintenir leurs aptitudes et développer leurs connaissances que la plupart des chômeurs qui restent chez eux. Dans chacun des trois camps de Strahlegg, de Tösscheide et du Spitzberg — dont l'effectif est de 20 à 25 participants — il y a un maître commercial diplômé chargé de l'instruction professionnelle des participants.

Chacun de ceux-ci consacre deux à trois demi-journées par semaine et les jours de pluie aux cours de perfectionnement commercial, cours de sténographie, de dactylographie, de comptabilité, de pratique commerciale, de droit commercial et de français.

Ces cours, organisés en groupes de 6 à 8 élèves, permettent un traitement individuel des participants. Des conférences sont organisées, au cours desquelles les participants peuvent rapporter les expériences faites pendant leur apprentissage ou dans la pratique, et les discuter. Chaque camp dispose de quelques machines à écrire qui permettent un exercice régulier de la dactylographie. Les participants aux camps de travail ne risquent donc pas de devenir étrangers à leur profession.

Le séjour dans un camp de travail est, en moyenne, de deux mois et demi à trois mois. Les expériences faites dans ces périodes, avec un programme méthodique de perfectionnement commercial, sont excellentes. L'alternance de travaux manuels avec l'activité intellectuelle est du meilleur effet sur la santé. Nous avons donc le devoir de recommander aux employeurs d'accorder une attention toute particulière aux offres qui leur parviennent des camps de travail pour jeunes employés de bureau.

Les offices publics de placement et, plus particulièrement, le Service suisse de placement pour le personnel commercial, à Zurich, les succursales de ce service et les directeurs des camps de travail sont prêts à soumettre des offres de services de candidats qualifiés et sont, à cet effet, à l'entière disposition des employeurs.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Dans sa séance d'hier mardi, le Grand Conseil vaudois a adopté les projets relatifs aux travaux de construction de routes en 1936. Il a voté des subventions aux diverses communes pour l'amélioration de leurs routes. Il a autorisé le Conseil d'Etat à prélever, en 1936, 1,650,000 francs sur le crédit spécial de 10 millions institué pour l'amélioration du réseau routier vaudois.

Il a abordé la discussion du projet relatif à l'équilibre budgétaire et à la diminution de 8 % sur tous les traitements. Une longue discussion s'est engagée. Les socialistes ont combattu la réduction des traitements si toutes les économies qui doivent être réalisées par l'application de cette diminution ne sont pas consacrées à la lutte contre le chômage.

Sur la proposition de M. Paul Perret, président du gouvernement vaudois, le Grand Conseil a renvoyé à lundi prochain la discussion de tous les débats financiers.

LE NOUVEAU NONCE APOSTOLIQUE

Le Conseil fédéral in corpore a reçu, hier mardi, le nouveau nonce apostolique en Suisse, Mgr Filippo Bernardini, qui a présenté ses lettres de créance.

Quelques mots au sujet des loisirs des employées de maison

Rien ne fait mieux sentir la différence qui existe entre le service de maison et les autres professions féminines que la durée et les particularités des heures de travail. Tandis que, dans l'industrie ou le commerce, elles sont presque toujours d'une durée fixe, les travailleuses étant au bénéfice d'une protection légale dans ce domaine, les domestiques sont, par contre, fortement désavantagées, par suite de leur temps de travail irrégulier et soumis aux circonstances.

Très souvent, la jeune employée de maison n'est pas réellement libre en dehors de ses heures de travail et ne peut pas disposer à sa guise de ses moments de loisirs. Ses après-midi de congé sont parfois hypothéqués par la garde des enfants, des malades, des animaux, de la maison et du téléphone. Elle n'est plus libre de faire une commission, une visite, une promenade. Le sentiment de sa dépendance vis-à-vis de ses maîtres en est accru. En nous mettant à la place de la jeune fille, nous pouvons peut-être nous rendre un peu compte de ce que ce sentiment a de pénible et nous efforcer de le lui rendre aussi supportable que possible. Il suffit souvent de si peu pour faciliter les rapports entre la maîtresse et la jeune fille. Un égard, un peu d'amitié « font plus que force ni que rage ».

Peu de maîtresses de maison accepteraient pour elles-mêmes de ne sortir qu'une fois tous les quinze jours ou qu'une fois par mois, à part la messe, le dimanche. C'est pourtant le cas de bien des jeunes filles dont les maîtresses pensent être les anges gardiens en ne leur laissant que le moins possible d'heures de sortie et de loisir. Pourtant, et quel que soit notre travail, nous avons besoin de détente. Le travail ménager, représenté avec justesse à la Saffa par une vis sans fin, est souvent fastidieux, fatigant, parfois peu agréable à accomplir et toujours assujettissant. Il faut beaucoup de patience et d'amour des siens pour le faire sans penser à soi et à sa lassitude. Des moments de détente sont donc non seulement légitimes, mais nécessaires au bon rendement du travail. On demande de la domestique un effort considérable, une perpétuelle disponibilité, un travail continu.

Pour être justes et faire vie qui dure, il est indispensable de donner régulièrement à nos employées un moment de loisir sur lequel elles puissent compter. Un après-midi par semaine vous semble-t-il exagéré ? Certaines maîtresses de maison accordent même à leur employée un moment de détente après le relavage du dîner, qui clôt une série ininterrompue de travaux depuis le matin.

On nous dira que bien des maîtresses de maison ne jouissent pas d'autant de loisirs que leur employée. Sans doute, et cela ne devrait pas être. Remarquez pourtant que la maîtresse de maison est libre de disposer de son temps comme elle veut, tandis que son aide vit dans la dépendance. Il est bon et nécessaire de sortir complètement de cette atmosphère-là, de s'en évader de temps en temps. Le service ménager y gagnera en dignité et en considération.

Outre le congé en semaine, il y a aussi le congé du dimanche après midi. Souvent, la famille reçoit des visites. De son côté, la jeune fille a fait dans son esprit un joli programme de sortie pour son dimanche après midi. Tout s'écroule parce que Madame réclame la présence de Frida pour faire le thé et amuser les enfants. Elle verra passer ses amies et ne pourra se joindre à elles. Son beau dimanche aura rejoint d'autres espoirs et d'autres projets manqués, d'autres déceptions qu'elle gardera dans son cœur mécontent.

Tout autre sera l'attitude de la jeune fille à qui, une fois par hasard et parce que les circonstances l'exigent, la maîtresse de maison demandera comme un service de lui donner son dimanche après midi, quitte à le lui compenser durant la semaine qui suit, pourvu que cela ne devienne pas une habitude, avec ce refrain : « La bonne peut bien... » L'idéal n'est pas de se laisser aller à ces petites injustices, « parce que tout le monde fait comme ça », par laisser-aller, par indifférence, mais de faire mieux, de nous y encourager les uns les autres, de nous mettre davantage à la place de nos jeunes filles. Il faut habituer toute la maison à respecter le repos de celle qui nous sert et lui faire, en cela aussi, sa place de membre de la famille.

Le déficit bâlois

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville soumet au Grand Conseil le budget pour 1936. Les recettes se montent à 53,917,600 fr. et les dépenses à 67,016,364 fr., soit un déficit présumé d'environ 13 millions de francs. Le budget de 1935 prévoyait un déficit de 12,700,000 fr. et les comptes de 1934 soldent par un déficit de 6,200,000 francs.



Nécrologie

Le musicien Lauber

On apprend la mort, à Neuchâtel, à l'âge de soixante-neuf ans, de M. Emile Lauber, compositeur de nombreuses œuvres historiques et patriotiques, chants, chœurs, marches militaires. M. Lauber a composé, entre autres, *Chalamala*, *La gloire qui chante*, et avait été président de l'Association des musiciens suisses, de 1925 à 1931.

Echos de partout

Mots perdus et mots nouveaux

Tout meurt, tout change, se transforme : les hommes, les idées, les mœurs et le langage. C'est un fait, mais on voudrait savoir pourquoi ; et pourquoi ce qui a convenu à nos pères ne convient plus à leurs enfants : à commencer par le langage. Les philologues nous l'apprennent.

M. Edmond Huguet, par des exemples très nombreux, détermine quelques-unes des lois qui régissent ces modifications du vocabulaire et ces pertes qu'il a subies depuis trois siècles. La langue du seizième était certainement plus riche que la nôtre, et plus diverse, mais par là elle était aussi plus confuse : c'est le besoin de clarté qui l'a réduite. Il y avait d'abord les homonymes, dont l'identité de son entraînait une confusion pour l'oreille. *Ost*, qui veut dire armée, a disparu, qui s'entendait comme eau et os. *Tourtre*, ou *tourte*, pour la tourterelle, avait l'inconvénient de faire penser à un gâteau. *Raine* et *reine* évoquaient à la fois, par un même son, la grenouille ou la femme du roi. L'usage a choisi, pour se tirer de l'embarras, en préférant le synonyme, et généralement c'est tant mieux. On observe pareillement que, lorsqu'une concurrence s'est produite entre un mot court et un mot long qui signifiaient la même chose, c'est le mot long qui l'a emporté, comme visage sur *vis*, navire sur *nef*, gentil sur *gent*, colère sur *ire*, parce qu'un mot court s'entend moins bien ou oblige à plus de réflexion que le mot long. De même, les verbes réguliers ont prévalu, pour la même cause, contre les irréguliers, dont les variations de forme jettent l'incertitude dans l'esprit : demander se conjugue plus logiquement que *querir*, fermer que *clore*, ôter que *tollir*. Même chose encore pour les synonymes dont l'un a dû céder la place à l'autre, comme *mire* à *médécine*, *conil* à *lapin*, *huis* à *porte*, sans qu'on en voie bien la raison. Et parfois il y a eu appauvrissement pour la langue, comme par la disparition de *huis*, qui signifiait porte de maison, porte étant réservé à l'accès des villes.

Le sens des mots s'est précisé en se spécialisant, mais ce fut souvent au détriment de la nuance, par une extrême simplification ou standardisation des suffixes. Nous n'avons plus que le mot de tendresse pour désigner ce qui est tendre, que ce soit le cœur d'une jeune femme ou un rôti de veau : dans ce dernier cas, *tendreté* ferait mieux l'affaire ; mais dites cela à votre boucher, et il ouvrira de grands yeux. Les terminaisons en *ance* et en *is*, qui donnaient autrefois d'heureux vocables comme *allégeance* ou *friselis*, ont perdu beaucoup de terrain (et c'est dommage pour l'euphonie), au profit des pesants *ement* et *ation*, qui nous valent aujourd'hui tant de regrettables « contingentements » et « réglemmentations », quand ce n'est pas d'affreux « réglemementations ». C'est notre incomparable administration qui aujourd'hui contribue à créer l'usage nouveau, par des inventions de ce goût-là, que le contribuable accepte, sans mot dire : il a tant d'autres sujets de réclamer ! Aussi bien la langue ne saurait plus avoir de défenseurs que les écrivains, quand toutefois ils la possèdent. Et encore faudrait-il qu'ils fussent écoutés. Mais, s'ils préconisent le bon usage contre le mauvais, et se piquent d'en donner l'exemple, ils passent aussitôt pour pédants et dater du siècle dernier.

Mot de la fin

La jeune fille, qui va bientôt se marier :
— Maman, j'ai besoin d'un peu d'argent. Je n'ai plus un sou. Veux-tu, je te prie, en demander pour moi à papa ?
— Demande toi-même, ma chérie. Tu te maries bientôt, il est temps de t'exercer.

Pour la langue française

Les mots *profondeur*, *s'approfondir*, sont souvent sur les lèvres des personnes justement avides de restauration morale, et ils ne vont pas toujours sans une légère pointe de ridicule : « Mesdemoiselles, il faut que désormais nous travaillions non pas en surface, mais en profondeur. » Et toutes ces demoiselles, dont le défaut serait plutôt d'être superficielles, se sentent déjà meilleures parce qu'elles auront résolu de travailler en profondeur. *Approfondissez-vous* est une expression neuve et prétentieuse qui ne signifie pas plus que : *Réfléchissez davantage*.

Rappel

Ballot, en argot, signifie lourdaud. Il forme métaphore : celui qui a l'esprit lourd est un lourdaud ; il fait songer à la lourdeur d'un ballot. Les aviateurs appellent « ballot » le voyageur qu'ils transportent.

La guerre italo-abyssine

Les opérations

Rome, 12 novembre.

Le général de Bono télégraphie : Les travaux d'aménagement de la zone de Makallé continuent rapidement, tandis que nos détachements nettoient le territoire en avant des lignes, au delà du col de Doghea et du torrent Dandera.

Dans le secteur du 2^{me} corps d'armée, Ad-Nevid a été occupé.

Dans la région de N'Adiabo, quatre fortes colonnes de troupes métropolitaines et indigènes marchent vers le Tacazzé.

Une colonne de Dankalis avance vers la zone de Dessà. Un de nos détachements, suivant le bord du haut plateau, est arrivé aux environs d'Azbi.

Dans le secteur de Somalie, l'action de nettoyage continue dans les territoires au nord de Gorraheï.

Asmara, 12 novembre.

La situation actuelle sur le front nord peut être comparée à l'accalmie avant la tempête. Tout indique que les Abyssins se préparent à livrer bataille, dans les environs d'Amba-Alagi, où l'on a repéré d'importantes concentrations de troupes abyssines.

Mais la bataille n'aura certainement pas lieu avant deux semaines, le haut commandement italien voulant auparavant assurer ses communications avec l'arrière et avec les fronts latéraux.

La garde impériale éthiopienne

Addis-Abebà, 12 novembre.

Le négus a remis un drapeau au nouveau régiment de la garde impériale, qui a été instruit pendant trois mois par la mission militaire belge.

La cérémonie a comporté un défilé impeccable tel qu'on n'en avait sans doute jamais vu de semblable en Ethiopie.

Après avoir reçu l'emblème des mains du négus, le porte-drapeau s'est tourné vers les troupes et a crié : « Jurons de lutter jusqu'à la mort pour le drapeau. »

En mission

Harrar, 13 novembre.

On signale l'arrivée à Diredaoua d'un avion transportant un homme de confiance de l'empereur, chargé d'une mission. Il est possible que l'envoyé du négus soit porteur d'un ordre pour le commandement du front de l'Ogaden et qu'il soit chargé de préparer un éventuel voyage du négus à Harrar.

La Croix-Rouge

Londres, 13 novembre.

Le premier hôpital de campagne organisé sous les auspices de la Croix-Rouge par le service britannique des ambulances en Ethiopie partira samedi à bord pour Aden et Berbera. Les hommes et le matériel seront dirigés sur Harrar.

Le détachement se compose de cinq officiers de santé, de trois officiers d'administration et d'un certain nombre de sous-officiers et infirmiers. Le matériel comporte seize gros camions.

18,000 chameaux

Suez, 13 novembre.

Les Italiens ont conclu un marché avec le gouvernement de l'Arabie séoudite pour l'achat de 18,000 chameaux au prix de 16 livres or par tête, alors que le prix normal d'un chameau est de 6 livres. Cette commande fait prévoir une avance italienne dans les régions désertiques de l'Ethiopie.

Conjectures sur les prochaines opérations

Front du Tigré, 13 novembre.

La conviction se fortifie que l'armée éthiopienne évite de se disperser et se prépare à la bataille dans la région d'Amba-Alagi, vallée encaissée où les reconnaissances aériennes ne peuvent être effectuées à basse altitude. Les aviateurs italiens ont découvert, il y a trois jours, des tentes serrées les unes contre les autres. Lundi, ils ont constaté que ces tentes étaient plus espacées, camouflées et presque accrochées aux parois de la vallée, ce qui indique l'intention des Abyssins de soustraire la concentration de leurs forces au contrôle de l'aviation italienne.

On prévoit que les opérations sur le front de Somalie vont prendre encore plus d'ampleur, la saison des pluies, dans cette contrée, arrivant à sa fin.

Bruit d'arrestations à Bucarest

Bucarest, 12 novembre.

Une vive émotion a été causée par l'arrestation de trois personnalités marquantes : le général Radescu, le professeur Geroda, chef de la plus grande clinique chirurgicale de Bucarest, et M. Vasiliu Cluj, l'un des premiers avocats de la ville, tous trois membres du parti populaire du maréchal Averescu.

Une autre information dément l'arrestation du général et de l'avocat, mais convient que le professeur Geroda a été appelé à la Direction militaire, où il a été retenu afin de fournir des éclaircissements sur sa conduite.

EN PALESTINE ET EN SYRIE

Colonisation juive — Découvertes archéologiques
Un roi pour la Syrie ?

Jérusalem, 6 novembre.

En s'occupant de l'agriculture juive en Palestine, le professeur Norman Bentwich résume l'organisation du retour des Israélites à la culture du sol sur lequel ont déjà travaillé, il y a des siècles, leurs ancêtres.

« Le Fonds national juif, dit notamment cet ancien Procureur général du gouvernement de Jérusalem, fut créé comme instrument du sionisme pour l'achat de terrains qui devaient être gardés pour le peuple juif et qui ne devaient être loués qu'avec la condition qu'ils fussent cultivés par les familles auxquelles ils étaient cédés ou du moins par le moyen de main-d'œuvre exclusivement hébraïque. Le Fonds national juif a reçu à peu près trois millions de livres sterling du peuple israéliite et il les a placés dans l'achat de morceaux du sol palestinien.

« En Terre sainte, il y a quatre types principaux de colonies hébraïques : les anciennes avec la propriété privée ; celles qui sont formées de petits propriétaires, où tout le travail est fait par les colons et par leurs familles ; celles qui sont coopératives et où le terrain est loué par le Fonds national à un groupement de caractère coopératif et où la culture et la vente de la récolte sont organisées sur des bases coopératives ; et, enfin, celles qui sont collectives et où la terre est cultivée ensemble par un groupe qui constitue une communauté et où n'existe aucune forme de propriété privée. Ces colonies collectives représentent un essai social très intéressant et une sorte de socialisme actuel, qui est l'œuvre de noyaux d'enthousiastes, mais qui ne reçoit aucune aide de la part de l'Etat. »

Le quotidien hébraïque *Davar* publie un long compte rendu des communications scientifiques faites aux membres de la Société archéologique allemande de Jérusalem par le professeur Alt au sujet des résultats d'une expédition de recherches qu'il a dirigée lui-même sur un vaste secteur de l'Emirat de la Transjordanie.

De ce résumé, il apparaît que l'heureux fouilleur a réussi à mettre au jour les ruines d'une série de forteresses romaines, qu'on fait remonter aux deuxième siècle de notre ère. Il s'agit des restes de quatre fortins de frontière, qui sont distribués au sud de la mer Morte entre Akaba et Petra et qui sont échelonnés à une trentaine de kilomètres de distance l'un de l'autre.

On pense qu'ils devaient servir d'avant-postes de défense bâtis le long d'une ligne stratégique pour repousser toute velléité d'incursions de la part des tribus du désert. Et, comme leur distance réciproque correspond à peu près à une journée de marche à pied, on croit qu'ils furent aussi des endroits de halte où les voyageurs pouvaient passer la nuit en sûreté.

Une inscription découverte parmi les débris porte le nom de l'empereur Trajan qui régna dix ans après la soumission des Nabatéens. On en a déduit, par conséquent, que les ruines des forteresses doivent être datées d'une cinquantaine d'années après la destruction du second temple juif à Jérusalem. L'épigraphie de l'une des pierres milliaires distribuées le long de la route qui unissait les différents fortins rappelle la dixième légion romaine, qui prit part à l'attaque contre la Ville sainte.

Le passage du comte de Martel, haut commissaire français pour la Syrie et le Liban, à travers la Palestine et la Transjordanie, a provoqué les suppositions les plus contradictoires.

Dans certains milieux, on n'a vu en cette visite qu'une simple rencontre entre les représentants de Paris et de Londres à Beyrouth et à Jérusalem en vue de préparer un plan commun pour l'application des sanctions financières et économiques adoptées par la Société des nations contre l'Italie.

Dans d'autres milieux politiques, au contraire, on a soupçonné des manœuvres de caractère dynastique et de régime. Cette deuxième interprétation a trouvé un prétexte dans le fait que le comte de Martel a fait visite aussi à Abdallah, émir de la Transjordanie, dans sa résidence d'Amman. Or, comme le prince hachémite des Bédouins de l'autre côté du fleuve sacré de la Bible est notoirement mal vu du Bloc nationaliste syrien, on a pensé que le haut commissaire français aura voulu, par cette rencontre, donner un coup indirect aux patriotes de Damas.

La nouvelle, enfin, d'après laquelle l'émir de la Transjordanie aurait été invité à se rendre bientôt à Beyrouth a suggéré à l'imagination des Arabes une autre supposition encore plus hasardeuse. On a, en effet, pensé qu'Abdallah irait discuter personnellement sur place la possibilité de la candidature de son frère l'émir Zeid au trône de la Syrie, pour l'éventualité où le régime monarchique remplacerait à Damas le régime républicain qui y est en vigueur, d'une façon provisoire, depuis quelques années.

Inutile d'ajouter que toutes ces voix n'ont pas eu, du moins jusqu'à présent, la moindre confirmation.

D^r M.

Les inondations en France

Paris, 13 novembre.

Les inondations ont causé des dégâts importants dans tout le Var ; le pont de Lecques menace ruine.

Dans les régions de Puget-sur-Argens et de Fréjus, la situation est également grave. L'Argens a débordé et la route nationale est coupée. La localité de Roquebrune est isolée au milieu des eaux.

La région Boulouris-Agay-Fréjus-Saint-Raphaël est presque submergée par les flots, et les dégâts sont très importants.

Dans le Gard, au sud de Sauveterre, la digue a été rompue en deux endroits. Tous les quartiers bas sont recouverts d'un mètre d'eau environ. Cinq fermes sont isolées.

A Roquemaure, la population prend des précautions. Les eaux montent toujours. Dix fermes sont complètement isolées.

La pluie continue de tomber. Le Rhône monte de vingt centimètres par heure.

A Villeneuve-lès-Avignon, une crue de deux mètres est prévue. La circulation est impossible entre Villeneuve et Bagnols. A Villeneuve, le Rhône atteint 6 m. 90, et franchissant la digue aux angles, inonde la plaine. Les environs de Saint-Etienne-lès-Sorts sont recouverts par les eaux. Une quarantaine de fermes sont isolées. Le génie et la société des « Enfants du Rhône » les ravitaillent. On ne signale pas d'accident.

La crue du Rhône à Avignon a pris les proportions d'un désastre. La ville d'Avignon est envahie sur un tiers de sa superficie par les eaux. Toute la banlieue est submergée. Deux cents kilomètres carrés du département sont recouverts par les eaux. La crue continue.

Vingt familles ont dû être logées à Avignon.

Dans l'Isère, les torrents Le Sonnat et Le Moigne ont débordé et inondé la banlieue sud de Grenoble. La route est coupée à plusieurs endroits. L'Isère, le Drac, dans la traversée de Grenoble, sont en hausse très sensible.

A Lyon, au pont Morand, le niveau du fleuve atteint 2 m. 90 et à la Mulatière, au confluent de la Saône, 7 m. 90. En outre, la hausse du Rhône a relevé le niveau de la Saône dans la traversée de Lyon, où elle atteint 4 m. 40.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

Une session internationale de musique religieuse

Hier mardi, 12 novembre, s'est ouvert à Bruxelles une session internationale de musique religieuse sous les auspices de Radio catholique belge.

La session est placée sous le haut patronage de S. Exc. le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, primat de Belgique. Elle est conçue dans le sens de la diffusion la plus large et groupera tous les genres musicaux d'inspiration religieuse, depuis la musique de concert, de théâtre, les chants populaires, jusqu'à la musique sacrée et de liturgie pure. C'est ce que nous annonce l'excellente *Revue musicale belge*.

Les séances seront diffusées en Belgique sur l'onde française par la Radio catholique belge (I. N. R.), sur l'onde flamande par K. V. R. O. (N. I. R.). L'exécution en sera confiée à des chefs, des artistes, des groupements belges et étrangers de tout premier ordre. Voici quelques séances prévues :

Œuvres polyphoniques de la Renaissance, par la Maîtrise de Saint-Rombaut, sous la direction de M. le chanoine Van Nuffel ; cantates de Bach, la musique symphonique d'inspiration religieuse, sous la direction de Louis de Vocht ; œuvres exécutées par les célèbres petits chanteurs de la cathédrale de Vienne : « Wiener Sängerknaben » ; création au théâtre royal de la Monnaie du chef-d'œuvre de Gabriel Pierné : *Saint François d'Assise* ; les Litanies du Saint Sacrement, de Mozart ; la messe de minuit (Noël), à l'abbaye de Saint-André, à Lophem ; le *Miroir de Jésus*, de Ghéon-Caplet ; la messe en rite byzantin, de Gretchaninow, par la chorale russe de Lille ; Le Messie, de Hændel ; La messe solennelle, de César Franck ; les harmonies poétiques et religieuses, de Liszt ; les mélodies grecques ; le plain-chant ; les mélodies et œuvres diverses. Une série de séances sera consacrée à la musique d'orgue.

Cette énumération incomplète ne donne qu'un aperçu d'un travail immense, qui est déjà en pleine voie de réalisation.

Les sans-filistes musiciens, pour qui la musique religieuse est l'objet d'une prédilection ou d'un culte familial, ne manqueront pas d'être à l'écoute. Ils apprécieront en même temps, chez les catholiques belges, l'avantage de posséder en propre un centre d'émissions radiophoniques.

A propos des « Wiener Sängerknaben » dont nous gardons, à Fribourg, un si harmonieux souvenir, mentionnons que le jeudi, 21 novembre, à 14 h. 30, les petits chanteurs de Vienne donneront un concert réservé aux élèves des écoles de Bruxelles.

J. R.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Le conseil des ministres français

Paris, 12 novembre.

Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Lebrun.

M. Laval, président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a mis le Conseil au courant de la situation extérieure. Il a fait un long exposé sur les négociations poursuivies tant à Genève qu'à Paris, en ce qui concerne l'affaire italo-éthiopienne. Il a été question des mesures financières, de la création de 500 postes d'instituteurs et de la défense navale.

Le gouvernement a décidé d'accorder son appui au comité d'organisation d'une expédition française à l'Himalaya.

L'affaire de Changhaï

Tokio, 12 novembre.

Le *Shiretoko* a débarqué 500 fusiliers marins à Changhaï.

Les cercles bien informés croient savoir que Tokio désire éviter un second incident à Changhaï, que l'action énergique réclamée par certains milieux japonais de Changhaï risquerait de provoquer.

Un journaliste allemand expulsé d'Angleterre

Londres, 12 novembre.

M. Tost, correspondant à Londres des journaux allemands *Angriff* et *Völkischer Beobachter*, a été invité à quitter l'Angleterre.

TRIBUNAUX

Le procès Stavisky

Aux Assises de la Seine, les débats ont repris, hier mardi, après midi. Garat, député-maire de Bayonne, toujours sur la sellette, a affirmé qu'il n'avait connu Stavisky que sous le nom d'Alexandre. Le président lui a fait remarquer que, parmi les papiers saisis au Crédit de Bayonne, se trouve une note sur laquelle on lit : « Le sieur Stavisky Alexandre, né en Russie. » Garat a déclaré qu'il n'avait pas eu connaissance de ce papier. On est arrivé ensuite aux échos qui parurent dans l'hebdomadaire *Bec et Ongles*, dirigé par Darius. Ces échos, défavorables au Crédit, firent l'objet de deux plaintes de Garat « pour atteinte portée au crédit de l'Etat ». Un non-lieu étant intervenu dans cette affaire, Garat en a profité pour dénoncer la carence du parquet de la Seine.

Puis, la séance a été suspendue.

A la reprise, Garat a indiqué qu'il était à la fois au courant des difficultés financières du Crédit de Bayonne et des délais qui avaient été accordés par les porteurs de fonds jusqu'à la fin de l'année. L'accusé a reconnu qu'il avait fait une démarche auprès de M. Tissot, directeur des Caisses d'assurances sociales, à qui il présenta Stavisky comme démarcheur du Crédit de Bayonne. Garat n'a jamais parlé à M. François-Albert du Crédit de Bayonne. On en est arrivé aux avances pécuniaires que l'accusation reproche à Garat d'avoir tiré de sa complicité. En septembre 1931, le Crédit municipal lui a versé 204,675 francs destinés à Stavisky. Garat a affirmé que la somme avait été remise à Alexandre.

Le président a procédé ensuite à une confrontation entre Garat et Tissier. Ce dernier affirme qu'il a fait 238 millions de faux bons, sur les ordres de Garat, qui demande à Tissier de préciser où, quand et comment ces ordres lui ont été donnés et s'étonne que le directeur du Crédit municipal n'ait jamais exigé d'ordres écrits. Il a été ensuite question de la lettre que Tissier a écrite à Garat et dans laquelle le directeur du Crédit rassurait Garat, en disant que le montant des bons atteignait 24 millions, alors que le « plafond » du budget était de 50 millions. Tissier a expliqué qu'il avait reçu un coup de téléphone de Garat lui disant dans quel sens il devait écrire cette lettre. Sur proposition du procureur général Roux, la cour a ordonné la production de la lettre. L'audience a été ensuite levée.

PETITE GAZETTE

Une puissante rotative

Le *Stokholm Tidningen*, un des journaux suédois les plus répandus, procède actuellement à des agrandissements importants. Dans le nouveau bâtiment où seront installées les machines, se trouve une rotative américaine pourvue des derniers perfectionnements. Sa capacité de production est énorme : elle peut imprimer en une heure 90,000 exemplaires d'un journal à 32 pages ou 120,000 exemplaires d'un journal à 24 pages. Cette machine est la plus grande que les Etats-Unis aient jusqu'ici livrée en Europe et c'est d'ailleurs une des plus puissantes du monde.

La population de Tokio

On publie les chiffres provisoires du recensement du 1^{er} octobre. La ville de Tokio compte 5,848,000 habitants, soit 905,000 de plus qu'en 1930. Il y a 3,051,000 hommes et 2,797,000 femmes.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un vapeur coulé

On mande de Smyrne que le vapeur turc *Inebolu* a coulé, dans la nuit de lundi à hier, mardi, dans le port de Smyrne. Sur 190 personnes, 111 seulement auraient été sauvées, 70 personnes auraient été noyées ou auraient disparu.

Le cargo anglais *Polo* s'est porté au secours du *Inebolu* et est parvenu à sauver une centaine de passagers qu'il a débarqués à Smyrne.

Le vapeur *Inebolu* fut pris dans une violente tempête. Une voie d'eau s'étant produite, l'eau pénétra rapidement dans le bâtiment et, malgré les efforts désespérés de l'équipage, le vapeur coula un quart d'heure plus tard. La rapidité du naufrage, la tempête et la nuit entravèrent les travaux de sauvetage qui furent rendus d'autant plus difficiles qu'une affreuse panique régnait à bord. La cargo anglais *Polo* et le vapeur turc *Istikeal* sauvèrent 111 personnes. Deux canots à moteurs recueillirent 14 autres naufragés. Il y aurait 77 morts. Jusqu'à présent, trois corps ont été retirés de la mer. La plupart des personnes sauvées ont été conduites dans les hôpitaux de Smyrne, car elles avaient été blessées pendant le naufrage et la panique. A Smyrne, la consternation est générale. Toutes les réjouissances publiques ont été interdites en signe de deuil.

On craint que plusieurs des réchappés hospitalisés ne succumbent.

La contrebande

Des perquisitions effectuées à Hohenems (Vorarlberg) ont amené la découverte de 100 kg. de sucre et 80 kg. de café introduits en contrebande. Deux arrestations ont été opérées.

Tempête sur les côtes japonaises

Lundi, une violente tempête a sévi à Hokkaido et Aomori, dans le nord du Japon, endommageant des maisons et des navires. Un vapeur de 6000 tonnes s'est échoué sur la côte, au large d'Hokkaido. Trois pêcheurs ont péri.

SUISSE

Un drame près de Bâle

Un drame s'est déroulé dans la nuit de lundi à hier mardi, à Petit-Hünig, près de Bâle. Hier matin, des ouvriers se rendant à leur travail trouvèrent fermé le magasin des époux Schöne-Wehrle où ils s'approvisionnaient régulièrement en cigarettes. L'appartement restant aussi fermé, la police fut avisée. Quand celle-ci pénétra dans le logement, un affreux tableau s'offrit à ses yeux. Schöne et son petit garçon Emile, âgé de dix ans, étaient étendus sur le lit, tués d'une balle de revolver, tandis que la femme gisait à terre, tenant encore à la main l'arme fatale.

L'enquête a confirmé que Mme Schöne avait tué son mari et son enfant et s'était ensuite tuée. Elle avait acheté l'arme lundi après midi chez un armurier de Petit-Bâle.

Cette tragédie aurait eu pour cause des soucis d'argent. Le magasin allait de plus en plus mal et dernièrement encore une hypothèque avait été dénoncée. De plus, Schöne souffrait d'une maladie de cœur qui diminuait encore sa force de résistance. Il ne semble pas que la mari ait eu connaissance des intentions de sa femme, car il avait encore commandé de la marchandise dans la journée de lundi.

Un ouvrier tué par un train

Lundi matin, en gare de Turgi (Argovie), quelques ouvriers étaient occupés à réparer la voie. Deux d'entre eux n'entendirent vraisemblablement pas l'arrivée de wagons de marchandises en manœuvres. Ils eurent la présence d'esprit de s'allonger sur le ballast. L'un d'eux fut légèrement blessé par le convoi. L'autre ouvrier, M. Karl Imhof, âgé de trente-trois ans, marié, eut ses vêtements agrippés par un wagon ; le wagon suivant lui écrasa les jambes. Il succomba le soir même.

Un accident au Petit-Mythen

Lundi après midi, M. Stefan Hicklin, âgé de vingt-sept ans, célibataire, fils aîné de l'imprimeur Hicklin, à Schwytz, était parti seul pour faire l'ascension du Petit-Mythen. Comme il n'était pas rentré le soir, des recherches furent entreprises et son corps affreusement mutilé fut retrouvé au pied d'une grande paroi de rochers, au lieu dit « Griggeli ».

CALENDRIER

Jeudi, 14 novembre

Saint JOSAPHAT, évêque martyr

Saint Josaphat, originaire de Volhynie, entra dans l'ordre de Saint-Basile, puis devint archevêque de Polotsk. Son zèle apostolique excita contre lui la haine des schismatiques qui le mirent cruellement à mort en 1623.

FRIBOURG

Les écoliers au Capitole

La kermesse s'ouvre demain jeudi pour les écoliers, qui sont conviés tous à une séance de gala au Capitole. Cette séance a été préparée uniquement pour eux, avec le désir qu'ils fassent du bien, en s'amusant d'ailleurs royalement. Les actualités de la semaine, *L'heure joyeuse de Mikey* et *Les sauvages du Pacifique* vont déclencher chez les spectateurs la plus franche gaieté. Tout ce jeune monde goûtera fort aussi, à côté de ce spectacle de choix, la petite tombola à quatre sous, la délicieuse confiserie, les bons chocolats et les brioches croquantes. Quel beau jeudi en perspective !

Ecoliers petits et grands, l'Assistance vous convie, vous attend, compte sur vous. Vos parents vous diront la signification de votre participation à cette œuvre nécessaire et magnifique de l'assistance, qui a besoin, pour vivre, de tous les concours. Le Capitole rempli jusqu'en ses recoins de votre troupe joyeuse, c'est quelques centaines de francs versés aux pauvres, c'est le pain et le lait de combien de familles !

Ecoliers, écolières, vous que la santé et le bonheur accompagnent, mettez dans vos vies heureuses un peu de pitié. L'exercice de la charité, on l'ignore trop, est l'une des joies réelles de la vie. Que notre appel vous atteigne tous ! Lisez notre programme, d'ailleurs. Personne n'y résistera. Il n'y aura de malheureux que ceux qui auront manqué ce délicieux spectacle, lequel ne coûte, au surplus, que 70 c.

Le football dans la Broye

On nous écrit :

Le championnat broyard fribourgeois, pacifiquement, courtoisement, mais ardemment, se joue chaque dimanche, sous les regards amusés des villageois qui se plaisent autant au coup d'œil des maillots bigarrés qui se mêlent, qu'aux évolutions de la balle conduite, sinon toujours avec une science parfaite, du moins avec un entrain endiable.

Aussi, le classement, modifié après un mois, dénonce un peu mieux les meilleures équipes et esquisse l'avenir avec toujours plus de probabilité.

Léchelles, en quatre matches, a pris la tête, mais la tiendra-t-il avec ses sept points ? Dondidier, 7 points, 5 matches, ne désespère pas de prouver sa valeur traditionnelle. Cependant, Vallon, avec 7 points aussi, mais en 6 matches, fera tout pour ne pas se laisser devancer. Morens arrive quatrième avec 6 points, 4 matches. Montagny, 5^{me}, n'a que 2 points à gagner pour rejoindre la tête (5 p. 4 m.) Saint-Aubin, battu quatre fois, serre de près ses devanciers avec 4 points en 6 matches. Portalban n'a que 2 points en 4 matches. Mais qu'il se console : Féigny, jeune équipe, n'a pas encore pu en gagner un seul malgré ses 4 rencontres et Dompierre, la neuvième et nouvelle équipe, prend la neuvième et dernière place avec son premier match perdu.

« Et nous irons jusqu'au bout du... » championnat, sous les brouillards rafraichissants de la Broye ou dans le soleil qui égaye les rencontres. Mais toujours aussi, que le temps ou la victoire sourient, que le brouillard ou la défaite assombrissent, avec l'esprit amical et sportif qui veut être et rester, dans le respect de la vie paroissiale et dans la joie des rencontres, le meilleur atout, et bien joué, de cette joute de football dans la Broye fribourgeoise.

On se coudoie en silence aux vèpres, on se bat courtoisement sur le terrain, on choque amicalement un verre rapide avant de retourner aux tâches agricoles. Pour avoir des après-midi dominicaux si bien passés, il vaut la peine de se grouper.

A propos de l'église de Givisiez

On nous écrit que l'entrefilet que nous avons publié le 8 novembre, sur la demande qui nous avait été adressée, concernant l'étude d'un agrandissement de l'église de Givisiez, ne correspond pas à la réalité. Voici, dit-on, ce qu'il en est :

Les experts qui ont été appelés à examiner et apprécier les études faites n'ont établi aucun classement. Aux noms de MM. Genoud et Cuony, architectes, qui ont procédé à une étude préliminaire, il est juste d'ajouter ceux de MM. Rosset et Mathey, dont la collaboration mérite d'être signalée également.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société fribourgeoise des officiers. — La Société fribourgeoise des officiers prie ses membres d'assister en uniforme à l'office de *Requiem* qui sera célébré demain jeudi, 14 novembre, à 8 h. 30, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

Sous-officiers. — Demain, à 8 h., rendez-vous au local. Uniforme. Messe de *Requiem* à 8 h. 30, à Saint-Nicolas.

Société fribourgeoise de cavalerie. — La Société fribourgeoise de cavalerie rappelle à ses membres l'office de *Requiem* qui sera célébré demain jeudi, 14 novembre, à 8 h. 30, à Saint-Nicolas, pour les soldats morts au service de la patrie.

Deux incendies dans le district du Lac

La population du district du Lac a été vivement impressionnée par deux incendies, qui ont éclaté à quelques heures d'intervalle. Le premier s'est déclaré lundi après midi, vers 4 heures, dans le village de Cormérod, et le second à 2 heures du matin, dans la nuit de lundi à hier, mardi, à Courgevoux.

A Cormérod, la ferme de M. Walter Fuchser, de Lyss, louée à la famille Zwygart, a été la proie des flammes. Elle comprenait l'habitation, la grange et les étables. Le feu s'est déclaré dans la grange et s'est communiqué avec une grande rapidité à tout le bâtiment. Les pompiers de l'endroit réussirent à préserver les immeubles attenants. La grange et les étables furent complètement détruites. Quant à l'habitation, elle a subi d'importants dégâts. La taxe immobilière est de 16,500 francs. Le mobilier et les récoltes sont également assurés.

A 2 heures du matin, un second incendie mettait en émoi le village de Courgevoux, dont la population fut réveillée en sursaut par de sinistres appels. Le feu s'était déclaré dans un hangar attenant à la ferme du château, propriété de M. Ernest Scherler, et qui contenait plus de soixante chars de récolte, foin, regain et paille. L'incendie prit immédiatement un grand développement. La pompe de Courgevoux dut se borner à asperger le château et les immeubles voisins. Le hangar et tout ce qu'il contenait furent la proie des flammes.

L'immeuble était taxé 6000 francs. Quant aux récoltes, elles étaient en partie assurées, mais le propriétaire subit cependant une perte importante.

Le préfet de Morat, M. Meyer, et la police ont enquêté lundi et hier, mardi. Ils se sont rendus sur les lieux du sinistre. On a l'impression qu'il y a eu malveillance.

Exposition d'art rustique singinois

On nous écrit :

Dimanche prochain s'ouvrira au musée des Arts et Métiers, à Fribourg (bâtiment du Technicum) une exposition d'art rustique singinois. L'initiative en est due à M. Roggo, directeur de ce musée et président du *Verein für Heimatkunde des Sensebezirks*, un promoteur des coutumes et des traditions de la Singine.

Pour évoquer le passé singinois, le prestigieux costume de fête qu'est le *Kranzle* s'offre de suite à notre pensée et, depuis quelques années, son mobilier peint trouve un faveur grandissante.

Il n'existe malheureusement pas pour la Singine de musée régional. Notre musée cantonal est si exigu, qu'on ne peut espérer l'adjonction d'une salle spécialement affectée à cette contrée, bien qu'on ait réuni, voici quelques années, dans une salle des Archives cantonales, quelques pièces de ce mobilier peint. Elles sont destinées à former le noyau d'un futur musée rural. Mais cela, ce ne sont encore que des espoirs et, en attendant, ce patrimoine artistique intéressant à tant d'égards disparaît lentement. De plus, d'aucuns ont regretté plus d'une fois ne pouvoir mieux connaître et apprécier cet art rustique si gai qu'est celui de la Singine.

Nous aurons du moins, par cette prochaine exposition, une rare occasion, car c'est là une innovation dans le canton de Fribourg, d'assembler une collection digne d'un musée et offrant une magnifique et instructive vue d'ensemble du costume, du mobilier et de l'art décoratif de cette Singine qui revêt tant d'originalité.

Nous sommes persuadés que tout Fribourgeois saisira cette aubaine et visitera avec un vif intérêt cette exposition, ouverte du dimanche 17 novembre au dimanche 2 décembre inclusivement.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Les suites d'un accident mortel

Le tribunal de la Singine, présidé par M. Franz Spycher, s'est occupé, hier mardi, du cas de M. Birbaum, de Planfayon, qui, au mois de juillet dernier, en circulant à motocyclette dans le village de Planfayon, avait heurté un piéton, M. Riedo, âgé d'une soixantaine d'années. Le choc avait été très violent. Le motocycliste porta immédiatement secours à sa victime, appela un médecin et la fit transporter à son domicile. M. Riedo décéda après être resté quinze jours dans le coma. M. Birbaum était donc poursuivi pour homicide par imprudence. M. Pierre Weck occupait le siège du ministère public, et M. l'avocat Villars défendait l'accusé.

Après réquisitoire et plaidoirie, M. Birbaum a été condamné à deux mois de prison avec sursis, et M. Piller, qui se trouvait sur le side-car, s'est vu adjuger trente francs d'amende. Les deux condamnés payeront en outre les frais pénéaux.

* * *

Un autre accident a été également évoqué devant le tribunal. M. Hochstettler, circulant en side-car, entra en collision, au Zollhaus, avec un vélo conduit par M. Weidli, accompagné d'une jeune fille. Cette dernière fut blessée. L'enquête et les débats ont démontré que les deux accusés étaient également coupables. Ils ont été condamnés chacun à 100 francs d'amende pour lésions corporelles causées par imprudence. Les frais pénéaux sont divisés par moitié. M. Pierre Weck occupait de même le siège du ministère public.

Collision

Hier matin, à 11 h., l'automobile de M^{me} Meyer, de Guin, est entrée en collision avec celle d'un représentant de commerce du canton de Vaud, devant l'hôtel Terminus.

Les dégâts, purement matériels, ne sont pas très importants. Les constatations de police ont été faites par le caporal Vial, du poste de Beauregard.

L'assassinat de Violette Guillo

M. Neuhaus, président du tribunal de la Sarine à Fribourg, s'est rendu, hier, mardi, à Genève, pour s'occuper de l'affaire d'assassinat de Violette Guillo, à l'hôpital des Bourgeois. Il a entendu un certain nombre de témoins, dont les parents du meurtrier, ainsi que l'oncle et la tante de la victime.

AVIATION

La traversée de l'Australie

L'aviateur australien Broadbent, qui vient d'établir un record aérien de vitesse en volant seul d'Angleterre en Australie en 6 jours 21 heures 19 minutes, a établi un autre record en survolant l'Australie de Port-Darwin à Sydney en 18 heures.

C'est la première fois qu'un avion du genre de celui piloté par Broadbent réussit à survoler en moins de 24 heures le continent australien du nord au sud-est.

AUTOMOBILISME

Un danger mortel : le dérapage

Un grand nombre d'accidents d'automobiles ont pour origine le dérapage, survenu inopinément ou bien conséquence d'un coup de frein, d'un crochet brusque, d'un virage pris trop vite, etc.

La première condition pour retarder le dérapage est évidemment d'avoir des routes non glissantes par temps de pluie. Mais, de toute façon, les automobilistes doivent prendre le maximum de précautions pour éviter le plus possible les dérapages. Pour cela, il leur faudra d'abord s'astreindre à vérifier assez fréquemment la pression à laquelle sont gonflés leurs pneus. Un pneu trop ou pas assez gonflé, le déséquilibre entre la pression des pneus de droite et des pneus de gauche sont évidemment des conditions qui facilitent le dérapage.

Faut-il dire également qu'il est imprudent de rouler avec des pneus usés de telle sorte que les « sculptures » qui étaient à leur surface ont à peu près disparu ? Par ailleurs, et de toute façon, c'est une précaution très efficace que celle qui consiste à faire creuser, suivant le procédé que maintenant tout le monde connaît (« adhérisation »), des sillons transversaux sur le pneumatique, quel que soit d'ailleurs l'état d'usure de celui-ci. Au moment du coup de frein ou lorsque s'amorce un glissement, le pneu ainsi traité, et qui possède une quantité importante d'angles vifs, se hérise pour ainsi dire, râcle le sol et oppose à ce glissement une résistance considérable.

LES SPORTS

Sanctions sportives

On n'a pas encore d'indications précises concernant la rupture, par l'Italie, des relations sportives avec les pays qui appliqueront les sanctions économiques. La liste des pays en cause n'est pas encore établie.

De toute façon, on peut prévoir que les relations sportives italo-suisse ne seront pas affectées par la décision.

Publications nouvelles

La gymnastique de la volonté, méthode pratique d'éducation du caractère, par Jean des Vignes Rouges, Editions J. Oliven, 65, avenue de La Bourdonnais. — Paris (VII^e).

Des trésors sont cachés en nous, mais nous ne savons pas les découvrir. Combien d'esprits délicats risquent d'être vaincus dans la dure lutte pour la vie, parce qu'ils ne savent pas se forger les instruments moraux du succès : la volonté, la confiance en soi, l'aptitude à l'initiative, la persévérance, le goût de l'action, etc...

Donnez-vous une âme de vainqueur ! Comment ? Jean des Vignes Rouges vous l'enseignera dans son nouveau livre *La gymnastique de la volonté*. Là, ce n'est pas un philosophe planant dans les régions glacées de l'abstraction qui parle.

L'auteur bien connu de nombreux romans, dont le fameux *Bourru soldat de Vauquois*, le psychologue de *Deviens un chef*, est un esprit habitué à examiner la vie sous un aspect concret et à l'exprimer d'une façon pittoresque.

C'est pourquoi sa méthode est si profondément originale. Pour la première fois, on trouve, dans cet ouvrage, des procédés vraiment inédits sur l'utilisation des images visuelles, pour l'étude des visages humains, sur le rythme dans la culture de la volonté. C'est de la psychologie, mais claire, limpide, vivante. Sous ces accents vibrants et sincères, impossible de ne pas se sentir entraîné irrésistiblement vers la réussite et une vie plus haute.

Qualité d'abord... des pâtes alimentaires sans marque cela vient de n'importe où. Vous aurez toujours la même bonne qualité en exigeant partout des pâtes en paquets.

La Timbale

100 gr. C. Besson & Co. 129 Avenue de la Gare, Fribourg.

Nouvelles de la dernière heure

La note italienne aux gouvernements

Londres, 13 novembre.

(Havas.) — On ne veut à Londres accorder aucune importance à la note remise aux puissances par l'Italie et dont le texte a été publié hier soir, mardi, à Londres. Cette note ne constitue, dit-on, qu'une réédition des arguments déjà présentés par le gouvernement de Rome, soit à Genève, soit par la voie diplomatique. Elle ne saurait en aucun cas modifier l'attitude anglaise et avoir aucune influence sur l'application des sanctions par la Grande-Bretagne.

Paris, 13 novembre.

(Havas.) — La note du gouvernement italien relative aux sanctions, remise à M. Laval par M. Cerulli, ambassadeur d'Italie à Paris, est étudiée en ce moment par les services du Quai d'Orsay. Une réponse sera probablement faite et normalement, cette réponse devrait intervenir avant le 18 novembre, date de la mise en application des sanctions.

Paris, 13 novembre.

(Havas.) — La note adressée aux puissances par le gouvernement de Rome pour protester contre les sanctions est, ce matin, l'objet des commentaires des journaux de Paris. Ces journaux soulignent avec un certain soulagement que cette note est d'un ton plus modéré que les premières informations ne l'avaient fait prévoir et qu'elle n'exclut pas la voie de la conciliation.

Le Journal : « La note italienne dissipe les équivoques, mais elle ne perd pas de vue la nécessité d'un apaisement. Huit jours avant l'échéance, l'Italie tient à indiquer que la porte est encore ouverte à la conciliation et qu'on peut encore éviter les risques graves d'une guerre économique par un règlement dans le cadre de la Société des Nations. »

Excelsior : « La protestation de Rome fait apparaître une fois de plus l'erreur commise dès le début de l'affaire éthiopienne par les juristes genevois qui assimilèrent l'Abyssinie au commun des Etats membres de la Société des Nations. Il est trop tard pour récriminer contre le mécanisme aveugle du pacte, mis en marche après l'échec de deux tentatives de conciliation. Les sanctions économiques et financières, si pénibles soient-elles, ont permis d'éliminer le risque de sanctions plus graves. Il reste à faire la paix. »

Par contre, l'Ordre apprécie sévèrement la note italienne.

« La protestation italienne contre les sanctions, écrit-il, est menaçante et bien peu faite pour éclaircir l'horizon diplomatique. Le Duce attaque alors qu'il aurait à se défendre. Il ne parviendra pas à donner le change sur l'erreur initiale de son entreprise éthiopienne. »

Les organes de gauche l'accueillent également avec sévérité. Le Peuple, notamment, écrit :

« Les colères mussoliniennes prouvent surtout que les nations associées à Genève se sont engagées dans la bonne voie ; qu'elles s'y tiennent donc ! »

Rome, 13 novembre.

En ce qui concerne le nouvel entretien Mussolini-Drummond, les journaux se bornent à dire que l'examen de la situation en Méditerranée a été poursuivi.

Cernant la note de l'Italie aux puissances, la Gazzetta del Popolo écrit que la question italo-éthiopienne est mûre pour un nouvel examen sur la base des faits indiqués dans la note.

« La note italienne donne aux gouvernements responsables l'occasion d'affirmer leur volonté de paix et leurs vrais sentiments envers l'Italie. Le fait nouveau le plus important est la soumission spontanée de nombreuses tribus. En un mois, un territoire plus grand que la Suisse a été occupé sur le seul front de l'Erythrée. Comment cela aurait-il été possible si les populations n'avaient pas considéré les Italiens comme des libérateurs ? Cela confirme ce que l'Italie avait exposé à Genève sur les conditions intérieures de l'Ethiopie et sur la nette distinction que l'Italie a toujours faite entre le noyau central éthiopien et les régions de la périphérie assujetties par la violence à l'Ethiopie proprement dite. Cela confirme aussi la permanence de l'esclavage, contrairement aux engagements pris en 1923 par l'Ethiopie envers la Société des Nations. Avant de parler d'un conflit entre l'Italie et la Société des Nations, il faut parler d'un conflit entre l'Ethiopie et la Société des Nations. »

La Stampa écrit : « Nos troupes ont libéré plus d'esclaves que tous les édits et toutes les associations de ce monde. L'Italie agit conformément à l'esprit et à la lettre du Covenant. Si celui-ci est synonyme de progrès, d'ordre, de civilisation, de justice, l'Italie de M. Mussolini a lancé le dernier appel à la sagesse des gouvernants. »

Les opérations de guerre

Djibouti, 13 novembre.

(Havas.) — L'action italienne à l'ouest de la colonie française de Somalil prend chaque jour plus d'ampleur. Elle a pour objectif d'une part la vallée du fleuve Aouachi, et d'autre part, la ligne de chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba.

C'est vraisemblablement à Dire-Dadoua que se fera la jonction des troupes italiennes de Somalil et d'Erythrée. Mais c'est également dans

cette région, autour du lac Arakia, que les Ethiopiens concentrent des forces considérables.

L'occupation de ce secteur par les Italiens aurait une répercussion inattendue pour Djibouti. La Somalil française ne recevrait plus de cette région de viande, fruits et légumes.

L'ambulance automobile suédoise est arrivée au port de Djibouti et sera acheminée sur Harrar.

Milan, 13 novembre.

On mande de Djibouti à la Stampa :

« La nouvelle du passage à l'Italie du sultan d'Aoussa avec 5000 hommes armés a produit ici une profonde impression. On relève que la soumission de Mohamed Yaho a avant tout une valeur stratégique décisive pour l'avance italienne sur les deux fronts. »

« Selon des informations de Berbera, des groupes considérables de guerriers éthiopiens auraient passé les frontières de la Somalil anglaise, sous la pression des colonnes du général Graziani. Les troupes anglaises, au lieu de les désarmer, les refoulent en territoire éthiopien en direction de Djidjiga. Sur le front abyssin de Somalil, les désertions s'accroissent. Les détachements du sultan des Aoussas ont, entre temps, commencé leur action en faveur de l'Italie en anéantissant une colonne de trois cents soldats du négus qui descendaient la vallée d'Aouache. »

Le ravitaillement de l'Italie africaine

Suez, 13 novembre.

(Havas.) — Les expéditions de benzine et pétrole à destination des colonies italiennes se poursuivent avec une fiévreuse activité. Une compagnie a envoyé d'Alexandrie à Suez par voie ferrée, afin d'éviter les droits de passage du canal, 36.000 caisses de kérogène, qui ont été embarquées pour l'Erythrée. 4000 caisses de benzine ont été expédiées à bord de l'Ismiri.

Dans certaines raffineries de Suez, on travaille sans interruption, au régime de trois équipes, au chargement du pétrole. De même, des centaines de camions, acheminés par voie ferrée du Caire à Suez, sont embarqués à destination de l'Est africain.

Les sanctions en Egypte

Londres, 13 novembre.

On mande du Caire à l'agence Reuter : Un conseil des ministres adoptera probablement mercredi la loi mettant en vigueur les sanctions contre l'Italie à dater de lundi prochain.

Les radicaux-socialistes français et le ministère

Paris, 13 novembre.

(Havas.) — La majeure partie de la délibération du bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, qui s'est tenue hier mardi, après midi, a été consacrée aux rassemblements publics. M. Herriot s'est déclaré en complet accord avec le Front populaire sur la défense des institutions et sur la politique extérieure. Il a souligné, d'autre part, qu'une entente pouvait se réaliser sur le plan économique. D'autre part, le ministre d'Etat a fait les plus expresses réserves au sujet de la politique financière, et a dit notamment sa volonté de ne pas recommencer les expériences de 1924 et de 1932.

La situation financière a été ensuite examinée et MM. Herriot et Bonnet ont insisté sur la nécessité de ne pas créer de difficultés au gouvernement. M. Herriot a déclaré que la chute du cabinet créerait pour le pays de très graves difficultés. Les membres du bureau ont été unanimes à déclarer que la constitution d'un cabinet radical homogène n'était pas souhaitable et qu'un cabinet de Front populaire était impossible dans les circonstances actuelles.

Contre les suggestions de M. Lloyd George et des travaillistes anglais

Londres, 13 novembre.

(Havas.) — Sir Samuel Hoare s'est élevé avec indignation contre les suggestions faites aussi bien par le parti travailliste que par M. Lloyd George, tendant à couper les communications entre l'Italie et les colonies de l'Est africain, par le blocus de Suez et de Gibraltar : « Si cela avait été fait, a dit le secrétaire d'Etat au Foreign Office, nous serions déjà en état de guerre avec l'Italie. Leurs conseils, non seulement nous auraient conduits à la guerre ; mais ils auraient également anéanti la tâche de la Société des Nations : l'action collective. »

L'Egypte et l'Angleterre

Le Caire, 13 novembre.

(Havas.) — Le comité exécutif du « Wafd », qui comprend tous les députés membres du parti nationaliste égyptien, a décidé de retirer son appui au gouvernement de Nessim pacha pour signifier son mécontentement en face du discours que sir Samuel Hoare a prononcé à Londres et dans lequel il a fait connaître le refus de l'Angleterre de remettre en vigueur en Egypte la constitution de 1923.

Le Caire, 13 novembre.

(Reuter.) — Après avoir décidé de retirer son appui au gouvernement de Nessim pacha, on croit savoir que le Wafd a demandé à ce dernier de démissionner, mais le président du Conseil aurait refusé en faisant valoir que, en raison des circonstances spéciales de l'heure, il était de son devoir de garder le pouvoir.

France et Allemagne

Paris, 13 novembre.

(Havas.) — Le Matin annonce que M. Abetz, collaborateur de M. von Ribbentrop, arrive ce

soir à Paris où il restera quatre ou cinq jours. Il doit discuter avec certains milieux français de questions concernant la création d'une nouvelle société France-Allemagne, dont on envisagerait à Berlin le projet depuis quelque temps déjà.

Interdiction d'exportation

de denrées allemandes

Berlin, 13 novembre.

La Feuille officielle du Reich d'hier, 12 novembre, publie une ordonnance du gouvernement qui interdit l'exportation de denrées alimentaires essentielles et de matières premières industrielles. En ce qui concerne les denrées alimentaires, il s'agit surtout de toutes les huiles et graisses comestibles et des pommes de terre. Les matières premières industrielles visées sont celles qui sont utilisées par l'industrie textile, la sidérurgie, la métallurgie, l'industrie du caoutchouc et les peaux et huiles de toutes natures. Les charbons et le cuivre ne sont pas compris dans l'ordonnance, produits, sur lesquels existe depuis longtemps un contrôle d'exportation.

La nouvelle interdiction d'exportation a pour but exclusif de tenir compte des nécessités de la politique économique intérieure. On a remarqué au cours de ces dernières semaines une tendance de certains pays à se procurer en Allemagne les produits en question. Ce fut le cas, notamment, pour la margarine. Pour les pommes de terre, il faut tenir compte du fait que la récolte ne fut pas très abondante cette année. Quant aux matières premières industrielles, à l'exception du fer, l'Allemagne ne fut jamais exportatrice de ces matières, mais, au contraire, elle en importe. A ces causes vient s'ajouter le fait que les prix du marché mondial de la plupart des produits cités ont tendance à augmenter. L'Allemagne ne pourrait vraisemblablement se procurer quelques-unes des matières premières exportées qu'à des prix très élevés et en versant des quantités de devises. Il est clair que, vu la situation actuelle de l'Allemagne en ce qui concerne les matières premières et les devises, de telles exportations seraient en opposition avec les intérêts économiques généraux. D'un autre côté, ces exportations ne peuvent être empêchées jusqu'à présent à cause du manque de prescriptions légales. La nouvelle ordonnance y pourvoit.

Il résulte de ce qui précède que le contrôle de l'exportation des marchandises susmentionnées n'est pas envisagé comme étant une mesure permanente de la politique commerciale allemande ; il ne sera en vigueur que tant que dureront les circonstances spéciales qui ont provoqué ces mesures.

L'entreposage et le transit ne sont pas touchés par l'interdiction d'exportations, qui entrera en vigueur le 16 novembre, à l'exception de l'interdiction d'exportation du fer, qui, pour des raisons spéciales, ne commencera que le 25 novembre.

La législation antijuive en Allemagne

Berlin, 13 novembre.

Le gouvernement a délibéré hier sur l'exécution des lois relatives aux juifs.

On dit que les magasins juifs devront être signalés par une enseigne spéciale et que les juifs ne recevront plus de passeports ; on leur délivrera une pièce d'identité particulière, de façon qu'ils ne pourront plus quitter l'Allemagne sans être immédiatement reconnus.

Les monarchistes hongrois

Budapest, 13 novembre.

La police a confisqué 1500 invitations qui devaient être envoyées, à l'instigation du député légitimiste Georg Apponyi, en vue de participer à une messe dite pour Othon de Habsbourg. Ce dernier est appelé dans l'invitation : « Sa Majesté apostolique, notre roi Othon II. » Une information judiciaire a été ouverte contre le député Apponyi.

Aux Cortès espagnoles

Madrid, 13 novembre.

(Havas.) — A la séance des Cortès d'hier mardi, M. Perez Madrigal, député radical, au cours d'une interpellation, a vivement critiqué M. Chapaprieta, accusant le président du Conseil de protéger les grandes entreprises, et d'être l'avocat de plusieurs sociétés. Le monopole du pétrole également, de l'avis de l'orateur, serait très mal géré par l'Etat et serait entre les mains d'un groupe de banquiers dont M. Chapaprieta est l'avocat.

Cette interpellation n'a provoqué de la part de l'assemblée ni applaudissements, ni protestations. Cependant, dans les couloirs, elle a été la cause d'une alternation entre deux députés qui en sont venus aux mains et qui durent être séparés.

M. Chapaprieta a répondu en affirmant que les accusations de M. Perez Madrigal ne reposaient sur aucun fondement. Il a déclaré qu'il n'était l'avocat d'aucune société et il a souligné que la preuve n'avait pas été faite quant au préjudice qui serait causé au trésor par le monopole du pétrole.

La Chambre a voté finalement par 123 voix contre 19 une proposition du gouvernement tendant à ce que l'état d'alarme et de prévention soit levé en de nouvelles provinces. Ainsi la situation normale serait rétablie dans trente-neuf provinces.

Le président du Conseil a déclaré que, peut-être, l'état normal sera établi le mois prochain dans toute l'Espagne.

Le roi de Grèce

Londres, 13 novembre.

Le roi de Grèce, Georges II, quittera Londres cet après-midi pour Paris, où il sera reçu par M. Lebrun et aura probablement un entretien avec M. Laval. Puis il partira pour Florence où il se recueillera sur la tombe de ses parents, le roi Constantin et la reine Sophie. Il ira ensuite à Rome où il sera reçu par le roi Victor-Emmanuel.

Le roi Georges II est attendu à Athènes le 24 novembre.

Mort de Mgr Boncompagni-Ludovisi

Rome, 13 novembre.

Mgr Ugo Boncompagni-Ludovisi, vice-chancelier de la sainte Eglise, est décédé à l'âge de 80 ans. Sa disparition a beaucoup affecté le Saint-Père. Le prince avait reçu les ordres à l'âge de 50 ans, après avoir été marié deux fois. Il avait deux fils, dont l'un était encore récemment gouverneur de Rome ; il appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Ville éternelle.

Au Vatican, le vénéré prélat prenait rang immédiatement après les cardinaux et patriarches, et précédait les archevêques et évêques non assistants.

Mgr Boncompagni-Ludovisi avait été élevé à la dignité de vice-camerlingue de la sainte Eglise le 5 février 1921.

Evasion de prisonniers au Paraguay

Assomption, 13 novembre.

(Havas.) — On annonce que des prisonniers boliviens, parmi lesquels se trouvait un lieutenant-colonel, 5 capitaines, 43 lieutenants et sous-officiers et 12 soldats, se sont évadés du campement de Villeta.

Sans nouvelles d'un aviateur

Singapour, 13 novembre.

(Havas.) — On est toujours sans nouvelles de l'aviateur sir Charles Kingsford Smith, qui tentait un raid Angleterre-Australie, et on garde peu d'espoir de le retrouver.

Singapour, 13 novembre.

(Havas.) — L'aviateur australien Melrose, qui avait disparu au large de la côte du Siam, pendant les recherches qu'il effectuait pour retrouver Kingsford Smith, a été retrouvé.

Les sports d'hiver sur le versant italien du Cervin

Aoste, 13 novembre.

Au pied du Cervin, sera établie une station hivernale pour mettre en valeur le col de Breuil. Cette station sera la plus élevée d'Europe et sera nommée Cervinia.

Les pluies en Savoie

Chambéry, 13 novembre.

(Havas.) — Les pluies tombent depuis plusieurs jours en Savoie, notamment sur les basses régions qui, en plusieurs points, sont inondées. Les eaux du lac du Bourget ont considérablement monté et tous les abords sont inondés. La pluie persiste et l'on craint une aggravation de la situation.

SUISSE

Au Tribunal fédéral

Lausanne, 13 novembre.

M. le juge fédéral Ursprung a annoncé sa démission pour la fin de cette année.

M. Ursprung est membre du Tribunal fédéral depuis 1902, et il l'a présidé en 1918 et en 1919. Il est âgé de 73 ans. Il a représenté le canton d'Argovie, de 1890 à 1902, au Conseil national.

Inondations

Genève, 13 novembre.

A la suite des pluies de ces jours derniers, l'Aire et son affluent, la Drize, ont débordé, inondant les terrains de la Praille et de la Queue d'Arve. Vers minuit, toute la circulation sur le chemin du bord de l'Aire devint impossible. On dut faire appel aux pompiers pour évacuer les habitants des maisons riveraines qui sont entourées par les eaux. L'Aire charrie quantité de branches et de détritus.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

13 novembre, 8 heures du matin

BAROMETRE

Novembre	7	8	9	10	11	12	13	Novembre
720								720
715								715
710								710
Moy. 705								Moy. 705
700								700
695								695
690								690
685								685

THERMOMETRE

Novembre	7	8	9	10	11	12	13	Novembre
7 h. m.	1	3	3	5	2	5	6	7 h. m.
11 h. m.	10	10	10	10	9	10	10	11 h. m.
7 h. soir	4	5	8	7	7	9		7 h. soir

Temps probable

Zurich, 13 novembre, 11 h. du matin.

Ciel nuageux. Encore quelques pluies ou averses.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

Séance du 12 novembre

Présidence : M. Grand, président.

M. Grand ouvre la session et fait donner lecture d'une invitation de l'Université à prendre part à la séance d'inauguration du 15 novembre. Le Grand Conseil prend ensuite connaissance d'une pétition de l'association d'aide aux paysans obérés de la Singine, tendant à obtenir une plus large contribution à la lutte contre le chômage.

Le budget de l'Etat pour 1936

L'exposé du rapporteur

Rapporteur : M. Bays.

Nous avons déjà donné les caractéristiques du budget pour 1936, qui solde, comme on sait, par un déficit de 1,184,310 francs.

En ce qui concerne la diminution des contributions de la Banque de l'Etat et des Entreprises électriques, la commission d'économie publique a dû se rendre compte qu'il était impossible de demander davantage à ces deux administrations. M. Bays énumère ensuite les autres diminutions de recettes, ainsi que les augmentations qui peuvent être prévues et dont nous avons indiqué la liste.

En résumé, dit M. Bays, par rapport au budget de 1935, il est prévu aux recettes une diminution de 280,000 fr. : de 13,675,000 à 13,395,000 francs ; et aux dépenses, une augmentation de 260,000 fr. : de 14,320,000 fr. à 14,580,000 fr.

Le message du Conseil d'Etat fait ensuite une comparaison avec les comptes de 1934. Le Conseil d'Etat dit avoir examiné l'un après l'autre les 270 postes de dépenses du compte 1934 et s'être appliqué à y chercher de toutes manières possibles des économies, s'inspirant du programme qui consiste à rétablir l'équilibre budgétaire d'abord par des compressions de dépenses. De ces postes des comptes 1934, qui forment ensemble 14,640,000 francs, il a réussi à en comprimer 150, réalisant ainsi une économie totale de 747,000 fr.

Mais on a une compression de dépenses péniblement acquise portant sur 31 postes et donnant 540,000 fr. d'économies détruites uniquement par les augmentations inévitables de cinq postes qui font 500,000 fr. Cette compression des dépenses du budget de l'Etat est donc bien un travail de Pénélope ou mieux de Danaïdes qui s'usent à remplir un vase sans fond.

Quant à la comparaison des recettes des comptes 1934, par rapport aux chiffres du budget 1936, elle est évidemment défavorable ; on ne prend pas les moins-values qui sont signalées dans le message ; ce sont les mêmes postes déjà rencontrés dans la comparaison avec le budget 1935. Deux seules recettes présentent une plus-value sérieuse : les participations fédérales relatives à la cadastration (40,745) et à l'habillement des troupes (75,000).

La diminution des dépenses était de 64,117 fr. La diminution des recettes est de 174,682 fr., de sorte que le déficit prévu dans notre budget 1936 est 1,180,000 fr., alors que le déficit des comptes 1934 était 1,068,000, soit une aggravation de 116,000 fr., et cela malgré une compression des dépenses de 747,000 fr.

M. Bays poursuit :

« Telle est la situation qui nous est présentée aujourd'hui par le Conseil d'Etat dans ce projet de budget qu'il nous a préparé. La commission d'économie publique a reçu ce projet et le message qui l'accompagne, comme vous le voyez, au début de la semaine dernière. Il lui a été impossible, dans ce court laps de temps, de chercher et d'étudier si d'autres possibilités de compression des dépenses existent et dans quelle mesure on pourrait encore trouver par ce moyen le changement d'une situation qu'il faut à tout prix redresser. Quant aux augmentations de recettes, du moment qu'elles ne peuvent guère s'adresser d'une façon ou d'une autre qu'au contribuable, elles demandent une étude encore plus approfondie, surtout en ce moment-ci où chacun, fonctionnaire comme paysan, artisan comme ouvrier, sous la pression de la crise et aussi d'une fiscalité communale, cantonale et fédérale déjà multipliée, a mille peines à établir son budget individuel et est bien prêt d'atteindre aussi son extrême limite de résistance.

« Mais ce temps nécessaire notre Conseil d'Etat l'a eu et cette étude approfondie il a dû la faire. Nous voulons lui faire confiance dans ce moment où la maison a besoin d'un appui urgent pour résister aux difficultés graves qui menacent de compromettre sa sécurité financière, dans un moment où il n'est pas possible de laisser s'accumuler davantage les déficits annuels sous peine de voir notre dette cantonale croître de nouveau rapidement et charger toujours plus de ses intérêts et de ses amortissements nos budgets futurs. N'oublions pas que nous avions au 31 décembre 1934 une dette totale de 95,654,000 francs qui doit avoir augmenté depuis approximativement de 5,000,000 fr., et qui exige aujourd'hui 4,280,000 fr. d'intérêts et d'amortissements, soit le 1/2 de nos dépenses.

« La commission d'économie publique est en principe d'accord sur les propositions faites par le gouvernement dans la seconde partie de son message. L'un ou l'autre membres ont formulé

certaines réserves ; un membre s'est exprimé d'une façon plus négative, mais, dans leur ensemble, elle accepte les propositions qui font l'objet du projet de décret édictant les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, accompagnant le message, et elle vous en proposera l'adoption à la suite de la discussion du budget. Elle remercie le Conseil d'Etat de son travail et de l'énergie avec laquelle il veut s'appliquer au redressement de notre situation financière ; elle le remercie en particulier du geste qui a fait sacrifier à ses membres, ainsi qu'aux membres du Tribunal cantonal, le douzième de leur traitement en faveur de l'Etat, pour prendre leur part du sacrifice commun et se rapprocher aussi de leurs fonctionnaires qui, eux, avec leur 13 % de réduction (5 % de réduction effective et 8 % pour la Caisse de retraite) sacrifieront aux finances de l'Etat entre le 1/2 et le 1/8 de leur traitement. »

Les mesures prévues par le Conseil d'Etat sont de deux sortes. Elles comportent : a) des économies nouvelles et b) une augmentation des recettes.

Les économies nouvelles atteindraient 297,000 francs obtenus de la manière suivante :

1. Une réduction de 5 % sur la participation de l'Etat aux traitements payés par les communes au personnel enseignant primaire.

Cette réduction ferait une économie de 40,000 francs.

2. L'imputation sur la participation de l'Etat (aux mêmes traitements payés par les communes) prévue à l'art. 39 de la loi du 23 décembre 1919, de la réduction du 5 % des traitements, décrétée le 4 mai 1933 et prolongée en novembre 1934, ou plus simplement dit : la retenue sur la part de l'Etat de la réduction des traitements.

Cette retenue fera une économie de 100,000 francs.

3. La réduction de moitié des subventions prévues par l'art. 2 de la loi du 6 mars 1919 aux mutualités pour adultes.

Cette réduction fait 10,000 francs.

4. La mise à la charge du personnel du 2 % des contributions aux caisses de prévoyance. Elle fait l'objet des articles 8, 9, 10, 11 et 12 du projet de décret.

Elle ferait une économie de 85,000 francs.

5. La réduction du quart de toutes les primes d'âge et augmentations quadriennales des célibataires (art. 4 du projet de décret) et la réduction du 10 % des jetons de présence des commissions (art. 7 du projet de décret).

Ces deux réductions doivent produire 50,000 francs.

6. La réduction de 300 à 150 fr. du salaire des instituteurs donnant l'enseignement complémentaire agricole prévu à l'art. 32 de la loi du 19 décembre 1919.

Cette réduction fera 4500 francs.

7. La disposition de l'art. 5 du projet de décret de faire débiter le fonctionnaire promu dans une classe plus élevée par le traitement minimum de la nouvelle classe, à moins que son salaire actuel ne soit déjà supérieur à ce minimum. Cette disposition peut donner 5000 francs.

8. Enfin, un dernier point qui doit correspondre à l'art. 10 du projet de décret et qui comporte une réduction de la participation de l'Etat aux dépôts d'épargne qui fait 2500 francs.

Ce sont là des postes de la première partie du projet de décret qui donneront des économies dont le montant peut être fixé d'une façon plus ou moins précise et qui feront approximativement 300,000 francs.

Il reste dans cette première partie du projet deux derniers articles, les art. 13 et 14.

« Sur l'art. 13, dit M. Bays, la commission fait toutes ses réserves. La constitution actuelle de nos caisses de prévoyance et les déficits de cliniques dont elles sont chargées ne permettent pas que les nouveaux employés soient laissés à l'écart de ces caisses ; d'autre part, on ne peut guère envisager leur entrée dans ces caisses avec des versements inférieurs à ceux que les membres payent actuellement. Or, mettre obligatoirement à la charge complète de l'employé une contribution de 11 % ou 12 % de son traitement, pour lui constituer une retraite qui, si elle est pour l'employé une perspective rassurante, est aussi pour l'Etat un avantage et une garantie vis-à-vis de tout employé, cela paraît à la généralité des membres de la commission d'économie publique aller trop loin et dépasser les normes d'une administration normale, juste et équitable. Nous sommes, par contre, pleinement d'accord sur l'art. 14. Nous sommes même étonnés qu'on n'ait pas ajouté aux 297,000 francs la supputation des économies que ces deux établissements feront, de ce fait, économies qui devraient revenir au moins en partie à l'Etat, ces établissements n'étant pas dans la situation de l'Etat et n'ayant probablement pas besoin pour leur propre administration du bénéfice complet de ces dispositions. »

Avant de passer au point B du programme, le rapporteur s'explique sur deux ou trois points du message, aux pages 7 et 8.

D'abord, le premier point : l'économie de 50,000 fr. qui résulterait de la réduction du nombre des députés, des conseillers d'Etat et des juges cantonaux. La commission d'économie publique dans sa majorité est du même avis que le Conseil d'Etat et estime que cette réduction n'est pas à envisager, ou en tout cas à discuter pour le moment.

Le point B du programme du Conseil d'Etat et de son projet de décret envisage les augmentations de recettes.

L'art. 15 du projet de décret prévoit une taxe spéciale de 10 % en 1936 et 1937, au profit de l'Etat sur les fermages de chasse et de pêche, ainsi que sur les permis de pêche à la ligne. Cette taxe donnerait 10,000 francs.

L'art. 16 prévoit une augmentation du prix du sel de 5 c. par kilo. Le résultat de cette augmentation fournirait 110,000 francs.

L'art. 17 porte de 25 à 50 les centimes additionnels prévus à l'art. 16 du tarif annexé à la loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement. Cette aggravation des centimes additionnels en matière de succession rapportera 30,000 francs.

Enfin, l'art. 18 prévoyait une contribution cantonale de crise de 50 c. par franc payé à la Confédération. Des 47,200 contribuables à l'impôt cantonal ordinaire, seuls 4900 payent la contribution fédérale de crise. Cette contribution fédérale de crise atteint pour ces 4900 contribuables le montant de 360,000 fr. A raison de 50 c. par franc payé à la Confédération, la contribution cantonale de crise donnerait 180,000 francs. La commission d'économie publique a pris position aussi sur ce point, et propose de réaliser ces 180,000 fr., mais sous une autre forme. Cet accouplement d'une contribution cantonale à un impôt fédéral de crise ne lui est pas sympathique. Elle préfère réaliser le même montant sur une autre base, la taxe personnelle cantonale.

En somme, le déficit se trouverait réduit à 550,000 fr.

« Ce résultat est important. Mais le Conseil d'Etat estime et la Commission d'économie publique est d'accord avec lui que nous devons aller plus loin et faire un effort général définitif pour équilibrer à peu près dès maintenant nos dépenses et nos recettes. Des sacrifices demandés jusqu'ici un seul atteint tout le monde, l'augmentation du prix du sel ; les autres touchent uniquement, d'une façon générale, l'employé de l'Etat.

« Le Conseil d'Etat a envisagé deux moyens : une majoration de l'impôt ordinaire et l'introduction d'une taxe personnelle cantonale. La taxe personnelle cantonale étant basée sur la cote même de l'impôt cantonal, les deux moyens diffèrent en somme assez peu l'un de l'autre. Pour le contribuable qui paye 60 fr. et plus d'impôt cantonal, l'échelle de la taxe personnelle que vous avez dans le message correspond à peu de chose près à une majoration du 10 % de l'impôt cantonal. Nous retrouvons donc sous une forme, simplement un peu modifiée, la proposition écartée l'année dernière d'une augmentation du 10 % de l'impôt cantonal. Le rapporteur est convaincu qu'il y aurait des solutions moins simplistes, répartissant et atténuant les inégalités et les injustices qui forcément se produisent dans la taxation pour l'impôt cantonal qui fixe généralement aussi l'impôt communal, au lieu d'accentuer encore ces inégalités et ces injustices. »

La commission d'économie publique s'est décidée pour la solution d'une taxe personnelle cantonale parce qu'elle répartit davantage l'effort demandé et qu'ainsi elle paraît tenir un compte plus exact des possibilités de chacun et aussi de ce que chacun doit à l'Etat en retour des avantages que l'Etat lui assure. Sur la base de l'échelle proposée dans le message, cette taxe personnelle doit produire un montant approximatif de 320,000 fr. La commission d'économie publique propose, et le Conseil d'Etat s'est rallié immédiatement à cette manière de voir, d'incorporer les 180,000 fr. que produirait la contribution cantonale de crise à cette taxe personnelle de manière à ne faire qu'une seule contribution (des deux impôts). Les 4900 contribuables qui participeraient à la contribution cantonale de crise se trouvent être approximativement ceux qui payent 60 fr. et plus d'impôt cantonal. L'échelle proposée sera modifiée à partir de la cote d'impôt de 60 fr. qui paye une taxe de 10 fr. de manière à faire produire à cette classe et aux classes supérieures de contribuables d'une façon progressive et en intercalant des échelons intermédiaires les 180,000 fr. qui nous sont nécessaires.

Cette taxe personnelle renforcée, selon les termes du message, sera perçue en 1936 et 1937. Elle atteindrait, encore selon les termes du message, tous les contribuables, personnes physiques et morales, même domiciliées hors du canton, mais y possédant des immeubles ou y exerçant une activité lucrative.

Elle rapporterait donc, déduction faite des 180,000 fr., un montant de 320,000 fr. qui ramènerait en gros le déficit de 1,200,000 fr. prévu à 200,000 fr. Nous aurions ainsi réalisé 1,000,000 fr. d'économie.

« A la suite du Conseil d'Etat dans son message, conclut M. Bays, je voudrais en terminant faire appel à l'esprit de sacrifice de chacun. Tous nous serons touchés ; le paysan le sera plus particulièrement par l'augmentation de 5 c. du prix du sel ; l'employé de l'Etat a déjà été touché dès 1933 par la réduction du 5 % de son traitement ; il sera encore une fois rogné du 2 % de son traitement. Nos traitements sont modestes ; pour beaucoup de nos fonctionnaires, instituteurs et professeurs, cette nouvelle réduction sera lourde dans des budgets déjà bien serrés. Tous nous serons touchés plus ou moins selon nos moyens par la taxe personnelle. La commission d'économie publique estime que l'ensemble du

projet de décret pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire, avec son complément, la taxe personnelle ou si on préfère le 10 % de majoration de l'impôt cantonal, forme un tout qui est connexe, qui ne doit pas être entamé. Ou bien nous serrons nos rangs et, appuyant notre Conseil d'Etat avec le dévouement de chacun, nous faisons une œuvre stable et rétablissons du coup notre équilibre budgétaire, ou bien nous retirons l'une ou l'autre des pièces maîtresses du projet et alors c'est l'édifice entier, laborieusement édifié par le Conseil d'Etat, qui croule et nous nous retrouverons l'année prochaine devant un budget pour 1937 encore plus déficitaire que celui-ci, et comme dit le message, devant un effort à faire plus douloureux encore, sans être certain qu'il pourra alors être efficace. »

La commission d'économie publique demande instamment qu'il n'en soit pas ainsi ; elle propose de voter l'entrée en matière sur le projet de budget 1935 tel qu'il est soumis, et la discussion du budget terminée, d'aborder ensuite sans désespérer l'étude et l'adoption du projet de décret préparé par le Conseil d'Etat édictant les mesures nécessaires pour le redressement de ce budget avec le complément indispensable pour parachever ce redressement.

La voix du gouvernement

M. Chatton, commissaire du gouvernement, montre que, lorsque le Conseil d'Etat a présenté les derniers comptes et les derniers budgets, il a toujours exprimé l'espoir que la situation s'améliorerait. Hélas ! c'est le contraire qui se réalise.

En effet, en 1933, alors que le budget prévoyait un déficit de 677,000 fr., le compte a accusé un déficit de 1,142,000 fr.

En 1934, le budget prévoyait 779,000 fr. Le déficit dans les comptes a été de 1,068,000 fr.

Pour 1935, année en cours, le budget prévoit 646,000 fr., mais il résulte des résultats acquis jusqu'à ce jour que le déficit sera bien d'un million dans le compte.

Et voici que, pour 1936, la situation s'aggrave encore.

Quatre années de suite à raison d'un million par année, c'est dire que le moment est venu de prendre des mesures absolument rigoureuses, si l'on ne veut pas laisser porter atteinte au crédit même du canton, ce qui ne manquera pas d'arriver si l'on nous juge incapables de l'effort de redressement nécessaire.

Sans doute, les choses ne se présentent pas différemment, elles sont parfois même pires dans les autres cantons et dans le domaine fédéral.

Mais ailleurs aussi on travaille au rétablissement de l'équilibre. Peut-être y a-t-il chez nous une raison spéciale de donner un effort plus considérable encore du fait de la modicité des ressources dont dispose notre canton et de la prétention que nous avons de demander le plus possible aux compressions de dépenses avant de songer aux recettes nouvelles.

On peut constater à cet égard, d'après le message du Conseil d'Etat, que rien n'a été négligé dans ce sens.

En 1933 et 1934 déjà, on a réalisé les économies annuelles suivantes : par réduction 5 % sur les traitements, dès 1933, 230,000 fr. ; par réduction de l'effectif et non repourvue de postes vacants, 50,000 fr. ; par d'autres compressions administratives et réductions de subventions, 100,000 fr., soit au total 380,000 fr.

En 1935, la première mesure que le Conseil d'Etat a prise a été, le 11 janvier 1935, un arrêté réduisant d'une manière sensible les frais de déplacement du personnel. On en recueillera déjà les fruits cette année.

Dans le budget de 1936, de nouvelles compressions sont prévues, qui portent sur plusieurs postes, indiqués dans le message du Conseil d'Etat. Celui-ci a voulu ainsi marquer qu'il était le premier à montrer la voie vers l'amélioration de la situation financière.

Mais, par suite du fléchissement enregistré dans certaines recettes, il est indispensable de trouver de nouvelles ressources et de faire appel à l'esprit de sacrifice de chacun. Ainsi, l'Etat a d'abord décidé d'augmenter les droits régaliens, comme la chasse et la pêche, augmentation que les intéressés supporteront volontiers dans l'intérêt général. Il en est de même pour le prix du sel, qui, avec une augmentation de 5 c., sera encore supportable.

Les principales recettes nouvelles sont celles qui résulteront de l'impôt de crise et de la taxe personnelle, taxe que la commission et le Conseil d'Etat a préférée à une augmentation de 10 % de l'impôt cantonal.

M. Chatton souligne la nécessité du rétablissement de l'équilibre budgétaire et lance un appel à l'esprit d'abnégation des Fribourgeois, pour restaurer les finances publiques.

La discussion est interrompue.

Un cri d'alarme du corps enseignant

Il est donné lecture de l'appel suivant du comité de la Caisse de retraite et du comité de la Société de secours mutuels du corps enseignant :

Le 27 avril 1935, le corps enseignant primaire et secondaire fribourgeois célébrait par une modeste manifestation le centenaire de la fondation d'une œuvre qui lui est particulièrement chère : sa Caisse de retraite et d'invalidité. A cette occasion, M. Emile Gremaud, ancien chef de service à la direction de l'Instruction publique, a bien voulu retracer, en une simple, mais vivante

monographie, les phases successives de l'existence de cette bienfaisante institution de prévoyance sociale. Aujourd'hui, c'est avec un plaisir et un empressement marqués que nous vous faisons parvenir un exemplaire de cette intéressante brochure. En la parcourant, vous acquiescez la preuve manifeste que, depuis sa création jusqu'à nos jours, notre Caisse de retraite n'a pas cessé d'être l'objet du haut appui effectif des autorités cantonales, sollicitude qui s'est constamment traduite par l'octroi de subventions annuelles. Ce sont les subsides de l'Etat qui ont permis à notre institution de progresser d'étape en étape et de s'adapter aux besoins des temps actuels. Le corps enseignant s'est toujours rendu compte que, sans l'aide financière de l'Etat, l'œuvre qu'il a créée il y a cent ans, et dont la prospérité lui tient à cœur, ne tarderait pas à périr. Jusqu'à présent, cette aide ne lui a pas fait défaut, puisque, à l'heure actuelle, les prestations de l'Etat en faveur de la caisse dépassent celles des membres eux-mêmes. Malgré ce précieux concours, notre Caisse de retraite vient de s'engager dans la voie douloureuse des déficits et c'est malheureusement à ce moment-là que nous voyons l'Etat s'apprêter à faillir à ses engagements en diminuant dans de notables proportions l'aide qu'il nous accordait jusqu'ici. Le projet de décret élaboré par le Haut Conseil d'Etat, en vue d'édicter diverses mesures propres à rétablir l'équilibre budgétaire, a causé une profonde et pénible émotion dans les rangs du personnel enseignant tout entier, par les perturbations que ce projet apporte, pour l'avenir, aux bases mêmes sur lesquelles est édifiée notre institution de prévoyance sociale. Certes, le corps enseignant n'est pas le dernier à reconnaître à l'Etat le droit et le devoir impérieux de rechercher les moyens les plus propres à équilibrer son budget pour éviter une néfaste accumulation de déficits. Mais parmi les mesures qui viennent d'être prises, l'une ou l'autre ne portent-elles pas la marque de l'improvisation? Ne comportent-elles pas des dispositions graves imposant, pour l'avenir, des sacrifices manifestement excessifs pour une certaine catégorie de citoyens? Nous voulons parler spécialement de l'art. 13 du projet et attirons votre attention, Monsieur le Président et Messieurs les députés, sur la portée de cet article au point de vue social. Ici, c'est le principe même de l'existence de la Caisse de retraite qui nous paraît en jeu. A cet égard, qu'il nous soit permis de reproduire dans cet appel un passage du rapport lu en Grand Conseil, en l'année 1919, par feu M. le député Morard, d'illustre mémoire, à l'occasion de la révision de la loi de 1895, régissant autrefois notre caisse de retraite :

« Le principe même de la Caisse de retraite n'est pas contesté. Il est juste d'assurer à l'instituteur la possibilité d'une retraite honorable lorsqu'il a blanchi dans la carrière fatigante et ingrate de l'enseignement. L'application du principe de la retraite est d'autant plus indiquée pour les membres du corps enseignant que ce qu'on est convenu d'appeler « la déformation professionnelle » atteint le maître d'école dans une mesure que nous appellerions volontiers beaucoup plus irréparable que dans d'autres domaines de l'activité humaine. »

Nul doute que ces paroles ont été prononcées sous l'empire d'une participation active de l'Etat à la vie elle-même de la Caisse de retraite ; mais qu'en adviendra-t-il si le projet qui vous est soumis est accepté? Ainsi, en vertu de l'art. 13 et à partir du 1^{er} janvier 1936, l'Etat refuserait sa contribution à l'égard de tout membre du corps enseignant nommé à cette date et admis dans la caisse de retraite. Cette mesure tendrait donc à créer, dans la même corporation, deux catégories de citoyens, l'une qui continuerait à bénéficier des secours de l'Etat, et l'autre qui en serait privée. Nous avons de la peine à croire que la Haute Autorité législative sanctionnera par son vote une telle proposition qui, si elle était adoptée, constituerait une régression. Qui ne voit une contradiction entre l'esprit de l'art. 13 et les principes de justice sociale dont les Etats qui s'affirment chrétiens se proclament bien haut les ardents champions? Serions-nous appelés aussi à constater la même contraction entre les paroles de ceux qui nous dirigent et les actes qu'ils s'apprêtent à poser?

Parlerons-nous enfin de la pénible surprise qu'a éprouvée le corps enseignant en voyant la Haute Autorité exécutive tailler dans le vif des œuvres sociales sans avoir permis aux intéressés de faire entendre leur voix? Cette façon d'agir ne s'accorde guère non plus avec les promesses qui nous ont été faites à maintes reprises.

Répétons pour terminer que le corps enseignant est prêt à faire généreusement sa part de sacrifices en faveur d'une nécessité inéluctable : le maintien du bon ordre général et la sauvegarde du budget de l'Etat. En revanche, nous demanderions le renvoi, à une session ultérieure du Grand Conseil, de la discussion des articles se rapportant à la caisse de retraite.

Le corps enseignant est habitué depuis si longtemps à bénéficier de la bienveillance de la haute autorité législative que nous sommes persuadés que, cette fois-ci encore, notre appel sera entendu.

Budget de Marsens

Rapporteur : M. Jean Oberson.

M. le rapporteur constate que la situation des établissements de Marsens et d'Humilimont est

saine. L'administration fait de bonne besogne et il convient de la féliciter. La contribution de l'Etat n'est plus que de 10,000 francs au lieu de 18,000 francs l'année passée.

M. Quartenoud, commissaire du gouvernement, souligne le déficit des Etablissements de Marsens, résultant des charges nouvelles créées par les nouvelles constructions. Ce déficit ne doit pas nous alarmer, car il est occasionnel. Il a fallu prévoir de forts amortissements. L'établissement de Marsens n'a pas été doté. Sur 500 poses que comprend le domaine, 440 poses ont été achetées par l'administration elle-même.

Marsens accomplit un rôle d'assistance considérable ; 80 % des malades de Marsens sont considérés comme des aliénés.

M. Despond demande que les établissements d'Etats utilisent le bois de nos forêts. Les expériences qui ont été faites en ce qui concerne le chauffage central au bois ont été concluantes.

Hôpital cantonal

Même rapporteur.

M. Oberson se réjouit du fait que l'Hôpital ne demande rien à l'Etat.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, rend hommage à l'administration, au corps médical et au personnel.

M. le docteur Clément relève que la situation des sages-femmes est des plus délicates. D'un côté, on favorise la Maternité, d'autre part, on forme trop de sages-femmes. Il vaut mieux, de l'avis de M. Clément, faire procéder aux accouchements à la maison, au moins en ce qui concerne les accouchements normaux.

Après quelques remarques de M. Bovet, commissaire du gouvernement, le budget est adopté.

Ecole normale de Hauterive

Rapporteur : M. Lucien Despond.

Le budget est adopté sans observation. On constate, dans cet établissement, la volonté de s'adapter aux circonstances nouvelles.

Poste de gendarmerie de La Roche

Rapporteur : M. Charles Chassot.

En date du 26 avril 1935, M. Robert Dousse, notaire, à Bulle, agissant au nom de M. Léon Sudan, feu Gratien, à Hauteville, a offert, pour le prix de 16,000 fr., la propriété que ce dernier possède à La Roche, en vue d'y installer le poste de gendarmerie de cette localité. Cette proposition ayant paru intéressante, l'intendance des bâtiments fut chargée de procéder à une vision locale ; ses conclusions peuvent se résumer comme suit :

Cette propriété est située à l'entrée nord-est du village, en bordure de la route cantonale Fribourg-Bulle. Elle comprend un bâtiment, un jardin et un pré, situés sur les arts. 1020, N° 32, 1021, N° 33 et 1022, N° 34, d'une superficie totale approximative de 6 ares. Le bâtiment est taxé 20,000 fr., et le fonds 395 fr. Un droit d'eau est inscrit en faveur de l'immeuble. Les façades du bâtiment sont construites en maçonnerie de briques de 35 cm. d'épaisseur, avec boiseries à l'intérieur. Le tout est en très bon état et les chambres, bien éclairées, sont boisées. Dernièrement, le 1^{er} étage a été transformé et remis à neuf, de même qu'une partie de la couverture.

En prenant en considération les travaux d'aménagement nécessaires, évalués à 3000 fr., c'est donc une dépense totale de 19,000 fr. qu'il faut envisager.

Par ailleurs, l'appartement occupé actuellement par le gendarme est trop petit pour loger convenablement sa nombreuse famille, qui souffre au surplus de l'insalubrité de l'immeuble pour lequel on n'a jamais pu obtenir les moindres réparations.

L'acquisition de l'immeuble de La Roche étant une opération avantageuse qui résoudrait au mieux la question, le Conseil d'Etat demande l'autorisation de la conclure.

Il en est ainsi décidé.

Puis la séance est levée à midi.

Séance du 13 novembre

Le Grand Conseil a abordé, ce matin, la discussion sur l'entrée en matière du budget de 1936.

M. Bartsch, au nom du parti radical, a annoncé que son groupe était favorable à l'entrée en matière, sous réserve qu'une réforme administrative soit envisagée.

L'entrée en matière a été adoptée sans opposition.

Puis, le Grand Conseil a passé à l'examen des différents chapitres du budget.

AVIS IMPORTANT!

La maison de Fourrures « AU TIGRE ROYAL », W. Schlinger, Rue de Bourg, 11, à LAUSANNE, ayant décidé sa

LIQUIDATION GÉNÉRALE

offre des manteaux de qualité, comme : Astrakan, Breitschwanz, Hermine (blanche et beige), Vison, Kollinsky, etc., ainsi que des Fourrures courantes, à des

PRIX DE LIQUIDATION

Un hommage au Père Mandonnet

M. Frédéric Lefèvre s'est donné pour tâche de présenter au grand public les principaux écrivains contemporains sous la forme d'une interview qu'il intitule : *Une heure avec...*

Cette forme de reportage littéraire a l'avantage de donner, ou du moins d'essayer de donner une image vivante et animée de celui dont il est question, d'exposer ses idées essentielles en le plaçant dans son cadre familial. De tels croquis, sans doute, en dépit de l'habileté de leur auteur, sont plus ou moins réussis suivant le caractère du personnage en cause ; mais, quoi qu'on en puisse penser, ils sont d'une lecture facile et attrayante, et constituent une contribution intéressante à l'histoire du mouvement intellectuel contemporain.

Le dernier en date de ces articles, que publient *Les nouvelles littéraires*, est consacré au R. Père Mandonnet, et j'avoue que, s'il me plaît habituellement de suivre M. Lefèvre, cette fois j'ai cherché avec une véritable émotion à retrouver dans la conversation qu'il rapporte les traits et la parole du bon Père que nous avons si bien connu et aimé aux temps de nos études et plus tard encore, alors qu'il enseignait à l'université de Fribourg.

« Nous lui avons fait visite, dit M. Lefèvre, au couvent du Saulchoir, qui se trouve à quelques kilomètres de Tournai... un couvent d'études (*Studium generale*) où sont réunis cent vingt-cinq religieux : Pères ou Frères, professeurs et étudiants, Frères convers. Après une année de noviciat simple où l'on s'initie à la spiritualité dominicaine, les religieux de la « province de France » (Paris) viennent au Saulchoir étudier, sous l'égide de saint Thomas d'Aquin, la philosophie et la théologie... Dans ce couvent où tout le monde est jeune (le prieur a trente-trois ans), le Père Mandonnet est le maître très aimé qui transmet à de studieux adolescents l'exemple d'une vie dévouée à la poursuite joyeuse de la vérité. Il se remet lentement d'une grave maladie ; il nous reçoit dans sa cellule aux murs blanchis à la chaux et tapissés de livres, de dossiers. L'un de ses jeunes disciples, le Père Vicaire, qui le seconda pour l'établissement du *Dante théologien*, — le dernier ouvrage du Père Mandonnet, qui vient de paraître en librairie — nous accompagnent. Les yeux bleus du vieux maître, qui ont gardé leur fraîcheur paisible, pétillent et clignent malicieusement quand il évoque ses découvertes ou ses batailles avec les pédants conformistes et leurs préjugés. »

Et, tandis que M. Lefèvre rapporte les confidences du Père Mandonnet, racontant son passé, sa vocation dominicaine, ses études et la genèse de son récent ouvrage, je ne puis m'empêcher d'évoquer à mon tour la physionomie du maître tel qu'il est resté dans mes souvenirs de jeunesse. C'était aux premières années de son enseignement à l'Université, où il était arrivé vers 1891 ; nous étions au collège, et là, tantôt à la congrégation de la Sainte Vierge, tantôt à l'occasion des offices ou des fêtes, nous bénéficions assez fréquemment de sermons toujours singulièrement captivants du Père Mandonnet. Certes, nous avons entendu des orateurs plus brillants, d'un style plus élégant et châtié, mais rarement prédication fut plus directe, plus semeuse d'impressions profondes que la sienne. Il parlait aux jeunes gens le langage de leur cœur, exprimait leurs aspirations, touchait avec autant de simplicité que de finesse aux plus intimes de leurs besoins, de leurs inquiétudes ou de leurs souffrances. Aussi bien, ce premier contact, encore que lointain et impersonnel, lui avait conquis la plupart d'entre nous. Tel que nous l'avions connu prédicateur, nous le retrouvâmes professeur lorsque, arrivés aux classes supérieures, nous suivions tant bien que mal les leçons d'histoire de la philosophie qu'il avait accepté d'y donner. Tel encore, nous l'avons apprécié pendant nos années d'université, où nous pouvions nous targuer de notre qualité d'anciens élèves et nous appuyer sur son extrême indulgence pour l'approcher de plus près, et où nous le rencontrions en maintes circonstances, dans les fêtes ou les réunions de nos sociétés d'étudiants. Il prenait volontiers la parole et savait toujours se faire écouter, quelque vérité parfois dure qu'il pût dire, parce que, dans l'intimité des conversations, dans le mouvement joyeux et un peu formel des fêtes d'étudiants, aussi bien qu'en chaire, son langage s'appropriait à ses auditeurs ou plutôt son cœur et sa pensée s'identifiaient aux leurs.

Après plus de trente à quarante années, il me semble le voir et l'entendre encore comme si c'était d'hier. Le large froc de saint Dominique donnait à sa personne une apparence d'embonpoint que rehaussait son visage arrondi et souriant où se lisait à la fois la bienveillance et l'optimisme. Une calvitie naturelle, remplaçant la tonsure monastique, ajoutait à cette impression sereine. Sa voix, au timbre plutôt élevé, sonnait clair et portait bien ; des syllabes chantantes et parfois l'ombre d'un nasillement, rappelant l'accent d'Auvergne, son pays natal, donnaient à sa parole une saveur particulière et soulignaient tout ce que son âme y mettait de spontanéité et d'émotion vraie. La rondeur de ses expressions correspondait à celle de sa personne et de ses gestes et commandait invinciblement l'attention et la sympathie.

Il y avait chez le Père Mandonnet une puissance d'attraction extraordinaire, quelque chose comme

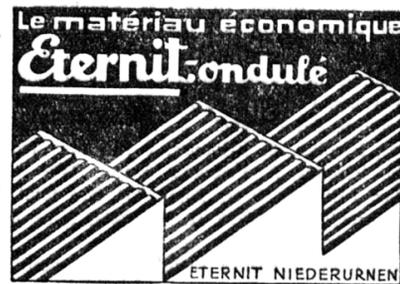
1 Père Mandonnet, O. P. — *Dante le Théologien*. 1 volume. Desclée, de Brouwer, éditeurs. Paris.

un rayonnement d'apôtre ; nul auditeur ne pouvait résister à cette force, et les jeunes surtout s'y prenaient avec un véritable enthousiasme. C'est bien pour cela que nos souvenirs sont si vivaces et que, en dépit des longues années d'absence — le Père Mandonnet a quitté Fribourg définitivement en 1919 — il a suffi d'un simple article de journal pour que je retrouve aussitôt les sentiments et les impressions que j'éprouvais à son contact, et pour que j'en oublie l'objet même des lignes qui lui sont consacrées, le nouveau livre qu'il publie.

Pourtant, ce nouveau livre me paraît découvrir plus ou moins le mystère de son attraction sur la jeunesse. Dante, selon l'aveu du Père Mandonnet à M. Lefèvre, fut l'objet de l'admiration de son adolescence : « J'appris, dit-il, tout seul l'italien dans la *Divine Comédie*, et pour mieux la comprendre. » Et voici que, en pleine maturité, et comme pour couronner sa carrière si bien remplie, il revient au même poète, que son autorité d'historien du moyen âge lui permet d'envisager de façon nouvelle et originale. Le sujet juvénile de cette œuvre, dont l'auteur a plus de soixante-quinze ans d'âge, me semble marquer combien, jusque dans la vieillesse, le cœur du bon Père garde sa vigueur printanière : il y a en lui, sans préjudice de l'expérience et de la sagesse, une sève d'adolescence intarissable, et c'est pourquoi, à toutes les époques de sa vie, les jeunes l'ont écouté, l'ont aimé et sont allés à lui comme à l'un des leurs. Son véritable apostolat auprès de la jeunesse n'est point dicté par des théories ou des formules scientifiques : c'est le simple rayonnement d'un cœur qui, ne vieillissant pas, bat continuellement au rythme de son temps.

Fribourg, pendant vingt-huit années, a connu les bienfaits de cette attraction généreuse et puissante ; ce sera mon excuse d'avoir pris prétexte d'un hommage rendu au savant historien pour rappeler cette autre forme de son activité, qui, j'imagine, est aussi chère et précieuse à son cœur que son fructueux professorat et son immense érudition. Ce témoignage reconnaissant n'est-il point comme une justification de cette confiance rapportée par M. Lefèvre : « A dix-sept ans, je préparais l'Ecole des mines de Saint-Etienne ; le Père Lacordaire m'attrapa par les cheveux ; j'avais lu toutes ses œuvres et, de cette minute, je fus Frère Prêcheur ! » En réalité, la science et les travaux du Père Mandonnet ont été les instruments de son apostolat ; la perfection à laquelle il a élevé ces instruments donne la mesure de la manière dont il a répondu à sa vocation dominicaine. Un tel exemple vaut bien la peine d'être souligné, plus que jamais en ces temps où la présomption des jeunes, s'écartant dédaigneusement des idées et des traditions de leurs aînés, rencontre trop souvent chez ceux-ci une intransigence et une incompréhension décevantement... Aug. Sch.

Dire : Les chômeurs sont à plaindre, ne suffit pas. Il faut encore se demander : Que ferai-je pour eux ? et, la réponse venue, passer tout de suite aux actes.



Vente juridique de bétail et chédail

Judi 14 novembre 1935, dès 13 h. 1/2, devant le domicile du failli André Genoud, agriculteur à Cottens, l'office vendra au plus offrant et au comptant : 3 vaches, 1 génisse, 2 chars à pont, 1 caisse à gravier, 1 faucheuse, 1 rouleau, 1 charrue, 1 caisse à purin, 1 herse, 2 colliers de vache, divers outils, etc. 15472

Office des faillites de la Sarine.

Grande Exposition de meubles de style

dans mes locaux d'exposition nouvellement ouverts.

Vous y êtes invités sans aucune obligation.

Fritz G Y S I
Kramgasse, 42-44
Berne.

8470

Le rendement des vignobles fribourgeois

On nous écrit : Les vendanges, à Lavaux, ont été retardées, cette année, de huit jours pour permettre, vu la récolte assez abondante, une maturité plus complète du raisin. Il est de fait que les parcelles vendangées en dernier lieu ont donné un moût de qualité bien supérieure à celui des vignes vendangées en premier lieu.

Pour l'Asile de nuit (11^{me} liste de dons)

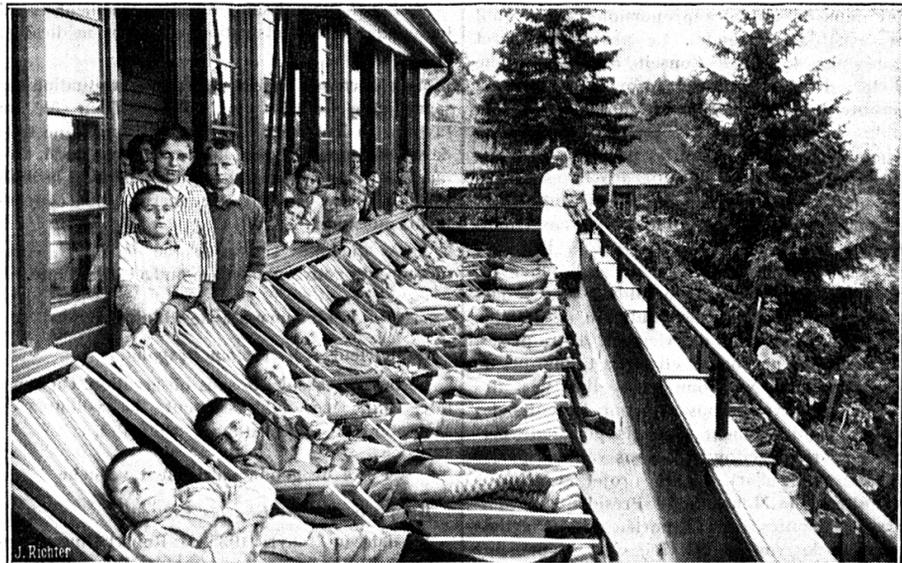
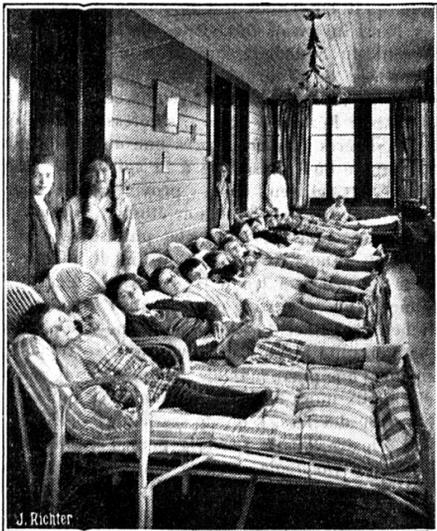
Fédération suisse des employés postaux, section de Fribourg, 100 fr.; Crémo S. A., Fribourg, 50 fr.; Institut technique supérieur, Fribourg, 50 fr.; Anciennes élèves de l'école de commerce de jeunes filles, Fribourg, 50 fr.; M. et M^{me} Daler-Bugnon, conseiller communal, 50 fr.; M^{lle} Jeanne Dossenbach, Fribourg, 50 fr.; Contemporains de 1885, collecte faite à l'occasion de leur réunion au restaurant des Charmettes, Fribourg, 53 fr.; M. Marcel Vonderweid, conseiller d'Etat, 30 fr.; Union timbrologique fribourgeoise, décision de son assemblée générale du 9 novembre, 30 fr.; M. Emile Ems, président du Tribunal du Lac, 25 fr.; Contemporains de 1878, à l'occasion de leur assemblée annuelle, à l'hôtel des Boulangers, 25 fr.; M. le docteur Glasson, médecin-chirurgien, Fribourg, 25 fr.; M. Jean Oberlin, receveur général, Fribourg, 20 fr.; M. le docteur Ryncki, Fribourg, 20 fr.; Société de chant la Mutuelle, Fribourg, 20 fr.; MM. Comte et C^{ie}, Fribourg, 20 fr.; Cercle de Saint-Pierre, Fribourg, 20 fr.; M. l'abbé Crausaz, professeur au collège Saint-Michel, 20 fr.; M. l'abbé Morand, professeur au collège Saint-Michel, 20 fr.; M. E. Uldry et C^{ie}, banquiers, Fribourg, 20 fr.; M^{lles} Koller, Tivoli, 2, Fribourg, 20 fr.; M. Erni, dentiste, Fribourg, 20 fr.; M. Henri Gicot, ingénieur, Fribourg, 20 fr.; M. Romain Steinauer, S. A., Fribourg, 20 fr.; M. A. Defranco, rue Grimoux, Fribourg, 10 fr.; M. l'abbé Gachet, professeur au collège Saint-Michel, 10 fr.; M. Krachbelz, confiseur, Fribourg, 10 fr.; M^{lle} Stückelberger, professeur de piano, Fribourg, 10 fr.; M^{me} veuve Emmanuel de Vevey, 10 fr.; M. Ludin, articles de voyages, Fribourg, 10 fr.; Mgr Savoy, recteur du collège Saint-Michel, 5 fr.; MM. Trezzini frères, Péroles, 6, Fribourg, 5 fr.; M^{lle} Jeanne Folly, Péroles, 8, Fribourg, 5 fr.; M^{lles} Chavaillaz, Fribourg, 5 fr. Total, 858 fr.; total des listes précédentes, 7712 fr. 95; total à ce jour, 8570 francs 95.

LIGUE FRIBOURGEOISE CONTRE LA TUBERCULOSE

La Ligue contre la tuberculose vient de publier un aperçu de son activité. Elle a placé, en 1934, 116 personnes dans les sanatoriums et les préventorium de la Suisse romande et allemande. Il y avait, au début de l'année, 94 malades hospitalisés par les soins de la Ligue. Il en restait 80 en traitement à la fin de décembre 1934. 210 malades ont donc séjourné dans les sanatoriums, dont 163 adultes et 47 enfants. 125 malades sont sortis du sanatorium au cours de l'année, après cure complète, dont 65 se trouvaient guéris, 36 très améliorés, 20 améliorés et 2 en état stationnaire. Cinq malades sont décédés. Il y a eu 50 % de guérisons, 43 % d'améliorations, 1 % de cas stationnaires, 1 % d'aggravations, 4 % de décès. Le nombre des guérisons a été proportionnellement beaucoup plus grand qu'en 1933. La mortalité a été beaucoup plus faible : 4 % au lieu de 13 %.

Le Préventorium de Pringy, près de Gruyères, où sont reçus des enfants de constitution débile, proies guettées par la tuberculose, a hébergé, en 1934, 88 enfants, dont 73 entrés au cours de l'année. Treize s'y trouvaient encore au 31 décembre. Le Chalet de Pringy reste ouvert tout l'hiver et garde, à cette époque, au moins une dizaine d'hôtes, qui ne s'y trouvent pas moins bien qu'en été. M. le docteur Goumaz, de Bulle, exerce avec un dévouement plein de générosité le contrôle médical de la maison. La Ligue vient de s'imposer des frais assez considérables pour l'agrandissement du Préventorium de Pringy, dont la population enfantine jouit désormais de plus d'espace et où les cures en plein air pourront s'effectuer dans des conditions beaucoup plus favorables. Les dépenses pour le Chalet de Pringy se sont élevées à 29,615 fr. La Ligue a présentement à son service trois infirmières : M^{lle} Schnürer, pour la ville de Fribourg; M^{lle} Lucie Ducrest, à Bulle, pour la Gruyère, et M^{lle} Zimmermann, pour la Singine. Les infirmières ont une tâche qui exige beau-

coup d'activité, de dévouement et d'esprit d'initiative. Elles vont visiter les familles où elles apprennent qu'il y a des tuberculeux, amènent ceux-ci au médecin lorsqu'ils ne s'y sont pas rendus eux-mêmes, donnent des conseils pour le régime hygiénique du malade et pour la sauvegarde de son entourage, font les démarches nécessaires pour son placement dans un sanatorium, etc. Elles sont ainsi constamment en chemin ou, si elles se trouvent chez elles, reçoivent de nombreuses visites. Grâce aux subsides de la Fondation Jeanne-Marie, établie par feu M. le notaire Joseph Menoud, 56 enfants ont été admis dans des sanatoriums ou au Chalet de Pringy. Les ressources de la Ligue se composent des cotisations des membres (10,376 fr. en 1934), des subsides de la Confédération et de l'Etat de Fribourg et du produit d'une vente de charité qu'on fait tous les deux ans. Le siège de la Ligue est à Fribourg, avenue de Péroles, 3. Les cotisations et les dons des bienfaiteurs peuvent être adressés par compte de chèques postaux IIa 226.



La cure d'air au Préventorium de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, à Pringy, côté des filles et côté des garçons.

nature, de la maison Pierre Jäger, tissus, une valeur de 48 fr.; des Sœurs du Bon Secours, rue de Morat (2^{me} don), un lit complet. A tous ces généreux donateurs l'expression de la reconnaissance du comité. Que chacun verse son obole, grande ou petite, au Compte de chèques II/A 1718, Fribourg.

RADIO

Judi, 14 novembre

Radio-Suisse romande 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramophone. 13 h., Le billet de midi. 13 h. 3, gramophone. 16 h. 30, émission commune; concert par la Société des instruments à vent. 17 h., musique à deux pianos. 17 h. 20, l'heure du thé. 18 h., entretien féminin. 18 h. 25, musique populaire. 19 h., un peu d'humour. 19 h. 20, soli de violoncelle. 19 h. 40, La question du beurre en Suisse. 20 h., soirée de chansons. 21 h., dernières nouvelles. 21 h. 10, œuvres d'Ernest Krenek, interprétées par l'Orchestre Radio-Suisse romande. Radio-Suisse allemande 12 h. 55, concert par le petit Orchestre Radio-

Suisse allemande. 20 h., concert du studio de Bâle par le quatuor Busch. 21 h. 35, pour les Suisses à l'étranger. Radio-Suisse italienne 12 h., concert par le Radio-Orchestre. 19 h., mélodies suisses anciennes. Stations étrangères Radio-Paris, 13 h. 15, concert de musique symphonique. Paris P. T. T., 21 h. 30, soirée de variétés. Strasbourg, 21 h. 30, Annette et Lubin, opéra-comique en un acte. 23 h., concert d'orchestre retransmis d'un café. Königsbrunn, 20 h. 10, récital de piano par Elly Ney. Leipzig, 19 h., concert varié par l'orchestre de la station. Berlin-Tegel, 20 h. 10, grande soirée variée. Vienne, 19 h. 20, concert Carl Michael Ziehrer, par l'orchestre de la station. 22 h. 25, baguettes musicales. Télédiffusion (réseau de Sottens) 6 h. 30, Stuttgart-Saarbrücken, concert matinal. 8 h., Paris P. T. T., revue de la presse. 10 h. 20 à 10 h. 50, Bâle, radio-scolaire: Le jeune Schubert. 11 h. à 12 h. 25, Toulouse, concert symphonique. 12 h., orchestre-jazz. 14 h. à 16 h., Paris-Lyon, informations. Déjeuner-concert. 15 h., gramophone. 16 h. à 16 h. 29, Francfort, petit concert. 22 h. 30 à 23 h. 30, Paris P. T. T., soirée de variétés. 23 h. 30 à 1 h., Paris P. T. T., radio-journal. 23 h. 45, musique de jazz. Le secrétaire de la Rédaction: Armand Spicher.

Placement de fonds de 1^{er} ordre A vendre, dans chef-lieu du district, un IMMEUBLE de rapport comprenant 5 logements et beaux magasins, situé au centre des affaires. Pour tout renseignement, s'adresser sous chiffres Ch. 510, à Publicitas, Fribourg.

On offre à vendre par soumission, rière la commune de Praroman, jolie propriété de la contenance de 17 poses en prés, champs et forêts d'un seul mas, grange, écuries, fosse à purin, eau intarissable. 15452 Pour visiter, s'adresser à Maxime Eggertswyler, à PRAROMAN, chez lequel les soumissions seront adressées jusqu'au samedi, 23 novembre 1935.

COCO, GROOM ET DETECTIVE par Jean DRAULT

Le comte Bougris de Bougras s'entonna un verre, bourra une pipe, l'alluma et poursuivit : — « L'odeur », au bout de huit jours, me rappela le client oublié dans le placard, mais les autres locataires s'étaient déjà plaints; ils alertèrent la police, on trouva le cadavre dans mon placard et on m'accusa d'assassinat. Arrestation, cour d'assises, vingt ans de bagnes, Cayenne. Mais grâce au chloroforme, ayant endormi deux gardiens, car j'étais employé à la pharmacie, j'ai pu m'évader en compagnie de quelques forçats dévoués qui ont gagné avec moi le Brésil, Dieu sait au prix de quels efforts! Je passe sur nos aventures en forêt tropicale, où les serpents pullulaient, sur nos traversées en barques peu confortables à travers des mers infestées de requins, sur nos rapports avec diverses polices qu'il fallut induire en erreur, au besoin avec une balle dans le ventre. Le Brésil nous fut hospitalier, grâce à un village qui n'avait pas de médecin et où des nègres avaient le typhus, dont je les ai guéris en un tour de main. J'aurais pu m'établir là et y gagner ma vie, mais je n'aime pas les pays trop chauds. De mes compagnons, l'un, qui avait été banquier, trouva moyen de s'associer avec un mulâtre pour fonder une banque; l'autre, qui avait fait la traite des blanches, trouva une situation dans une vaste entreprise de traite des noirs. Je leur avais, avant de partir, fait une légère opération au visage, selon les méthodes en usage dans les

instituts de beauté et j'avais ainsi modifié leurs traits de façon à les rendre méconnaissables, même s'ils s'étaient trouvés en face des gardiens du pénitencier qui les avaient surveillés et qui les avaient vus tous les jours. Ce qui veut dire que nulle procédure d'extradition ne pouvait plus les atteindre à présent qu'ils avaient changé de nom et de visage. Ils étaient des hommes nouveaux. — Ecoute bien ceci, Scaff! fit Wilson. Nous entrons dans le vif de la question. — Arrivé ici, continuait Bougris, avec un peu d'argent gagné à changer l'aspect des physiologies, grâce à la méthode chirurgicale de feu le docteur Passot, célèbre à Paris, mais moins que beaucoup de chirurgiens américains qui dirigent des instituts de beauté, mon idée était de fonder moi-même un de ces instituts surtout fréquentés par des dames qui se trouvent un nez trop long, ou trop sinueux, ou des joues trop flasques, ou des poches sous les yeux, ou des mentons trop nombreux. Il y avait des millions de dollars à gagner. Mais les concurrents me regardèrent d'un drôle d'œil. Des journaux payés par eux questionnèrent sur mon passé, mon origine, mes diplômes, demandèrent si mon nom n'offrait pas une ressemblance malheureuse avec un docteur de Marseille qui s'occupait de modifier les traits d'un garçon de recette désireux de filer avec ladite recette, quand un accident avait trop tôt terminé cette opération qui n'avait pas eu lieu dans une clinique. Parce que j'ai oublié de vous dire que le client qui avait trépassé, tandis que je lui chatouillais l'intérieur du nez avec mon scalpel, était un garçon de recettes dans le cas justement cité par les journaux. Mon tort avait été de l'oublier trop longtemps dans un placard, évidemment. Et puis, on n'avait pas retrouvé la sacoche qu'on prétendait qu'il avait

sur lui quand il était entré chez moi. On ne sait pas à quelles insinuations malveillantes peut se livrer la police à l'égard d'un malheureux médecin chez lequel un imbécile éprouve le besoin de trépasser. Je n'insiste pas là-dessus. Ce n'est pas le sujet qui nous occupe. J'en reviens à la jalousie des chirurgiens d'instituts de beauté de Chicago, — car c'était à Chicago que j'avais essayé de m'établir. Je me suis effrayé. J'ai eu peur de l'extradition. J'ai plongé. Des gangsters avaient besoin d'un médecin sûr et qui ne les livre pas, — ils ont souvent besoin d'un chirurgien discret pour l'extraction de métaux cylindriques et pointus qu'ils trouvent logés dans différentes parties de leur corps, au retour d'expéditions et d'aventures. Je suis entré à leur service. J'ai extrait des métaux non précieux de quelques-uns de leurs abdomens. Puis, le goût de la chirurgie esthétique persistant en moi, j'ai travaillé, avec son consentement, à la modification du visage d'un de leurs grands chefs, extrêmement recherché... par la police fédérale. L'opération a merveilleusement réussi, grâce à mes pansements à la novocaïne qui ne laissent aucune cicatrice. Muni d'un nouveau nom, de nouveaux papiers, d'une nouvelle figure, il se promène actuellement à New-York, à Chicago, à San-Francisco, à la barbe des juges et des policiers, avec une sécurité absolue. Il a continué ses affaires, les a étendues. Il me doit sa prospérité et beaucoup d'argent dont il ne m'a donné encore qu'une faible partie. Mais je suis intéressé dans ses affaires, et si j'ai choisi le bootlegging comme profession accessoire, c'est que j'ai cru que c'était moins dangereux pour moi, et que je pourrais y rendre des services médicaux à mes associés souvent aussi exposés que les gangsters. Voilà!... Vous êtes au courant, Scaff. J'ai beaucoup parlé. J'ai soif.

Il but derechef, bourra une nouvelle pipe et laissa la parole à Wilson. Celui-ci dit à Scaff : — As-tu compris ? — Pas très bien! répondit le bellâtre italien qui avait un peu pâli et qui tirait moins activement sur son cigare. — Alors, je vais mettre les points sur les i. Je t'ai dit que tu serais le vrai Dardenne, bénéficiaire de ce testament que tu avais cru être en ta faveur. Tu redeviendras le bénéficiaire. Le docteur se fait fort, avec la photographie de Dardenne que Coco nous procurera, de te refaire le visage de façon à ce que tu ressembles à Dardenne. — Une heure d'opération sans douleur, grâce à la novocaïne, expliqua l'étonnant chirurgien en espadrilles, dix jours de pansements, une retouche si c'est nécessaire, cinq jours de repos avec les pansements, et puis départ pour l'Europe, pour le pays de Dardenne où Scaff se rendra chez un notaire et fera valoir son droit au legs. — Tu entends? dit Kuppenheim, s'adressant à Scaff. Scaff avait cessé de fumer. Sa physionomie devint revêche. — Pardon! Pardon! dit-il. Ce Dardenne a le nez épaté. Le mien est droit et a le galbe de l'antique. Je ne tiens pas à être défiguré. Et puis, il est impossible de changer à ce point l'aspect d'un individu. — Rien n'est impossible à la chirurgie esthétique, opposa Bougris. Songez que j'ai pu m'opérer moi-même, moi, devant un miroir! Mon nez est camus et court. Il était plus long que ça à Marseille. J'ai changé mon signalement. Ce que j'ai pu faire sur moi-même avec un peu de difficulté, ce n'est qu'un jeu de le réaliser sur un client. (A suivre.)

†
**Association cantonale
 des artilleurs fribourgeois**
 Les membres sont priés d'assister à
l'office de Requiem

pour les sodats fribourgeois décédés pendant la guerre, qui aura lieu jeudi, 14 novembre.
 Rendez-vous en tenue, au local : hôtel de la Tête-Noire, à 8 h. 15.

Le comité.

†
Office de Requiem

La Direction militaire rappelle que l'office de Requiem, fondé pour le repos de l'âme des militaires fribourgeois décédés pendant la guerre, sera célébré

**jeudi 14 novembre
 à 8 heures 30**

à la cathédrale de Saint-Nicolas.
 Elle invite les autorités, les parents des défunts et les militaires à y assister. Ces derniers, ainsi que les membres des sociétés militaires, sont autorisés à porter l'uniforme.

La Direction militaire.

†
Les sous-officiers de Fribourg
 sont priés d'assister au
REQUIEM

pour les soldats morts au service du pays, jeudi, 14 novembre, à 8 h. 30, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

Rassemblement : local, 8 heures.
 Tenue : uniforme.

GRANDE VENTE DE BÉTAIL

Pour cause de fin de bail, l'hoirie Wicht expose en vente, par voie d'enchère publique libre, devant la ferme supérieure, à Barberêche, le lundi 18 novembre, dès 1 h. 1/2 de l'après-midi, le bétail qui suit :

- 9 vaches portantes et fraîches vélées,
- 6 taures portantes, 2 génisses,
- 4 veaux de l'année,
- 1 taureau de 2 ans, 2 truies,

ainsi qu'environ 15,000 pieds³ de foin et regain à consommer sur place. — Paiement comptant.
 41449 Les exposants : L'hoirie Wicht.

**Le Calendrier
 St-Paul 1936**

- L'exemplaire broché en un petit livre Fr. 1.20
- Le bloc sans carton » 1.20
- Le bloc collé sur carton » 1.60

LIBRAIRIES ST-PAUL, Fribourg

Vente juridique

Lundi 18 novembre 1935, à 11 heures, au magasin de Corelmex S. A., Place de la Gare 37/9, à Fribourg, l'office vendra au plus offrant et au comptant un stock de marchandises consistant en articles de bazar, mercerie, bonneterie, lingerie, vêtements de travail, etc., etc., estimé Fr. 22,000.—. Possibilité de liquider dans les locaux jusqu'au 25 janvier 1936. Mise à prix : Fr. 11,000.—.
 15509 Office des faillites de la Sarine.

On a perdu Vente juridique

entre **CORSEREY** et **COTTENS**, une chaîne à neige pour tracteur. Prière d'en aviser le propriétaire soussigné contre récom-pense 15511 Vuarnoz, scieur, à Corserey (Cant. Frib.), 15507

†
 L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de
Madame Madeleine FALK
 aura lieu jeudi, 14 novembre, à 8 h. 1/2, à l'église des Cordeliers.

**Auberge de la Croix-Blanche
 Châtonnaye**

Dimanche 17 novembre

CASSÉE - CONCERT

VINS DES MEILLEURS CRUS
 Invitation cordiale Le tenancier.

AU ROYAL Ce soir et demain soir, à 20 h. 30, deux dernières représentations de
Crime et Châtiment
 Le chef-d'œuvre du cinéma français
Dès vendredi : PETER LORRE dans
L'homme qui en savait trop
 Un film policier d'une puissance inimaginable !

CAPITOLE
A TARIF RÉDUIT
 Ce soir et demain soir, à 20 h. 30 les deux dernières représentations de
LES MISÉRABLES
 (1re époque)
 DES VENDREDI...
 Le plus beau, le meilleur, le dernier film de **SHIR LEY**
LE PETIT COLONEL
 avec **LIONEL BARRYMORE**
 Téléphone 1300

CHAUSSONS CONFORTABLES
 semelles feutre et cuir Fr. 6.90
 en velours, sem. cuir Fr. 7.90
 en cuir Fr. 9.80

J. Kurth
 Fribourg, 51, rue de Lausanne
 2, rue de Lausanne

JEUNE HOMME
 17 ans, cherche place comme aide dans laiterie, ou éventuellement chez paysan parlant un peu le français. — S'adresser à **Joseph Remy, ngt., Zollhaus, Lac-Noir.**

ON CHERCHE
 à reprendre un **joli café** dans la contrée de Payerne ou Yverdon. S'adresser sous chiffres P 4144 F, à Publicitas, Fribourg.

Voyageurs (ses)
 demandés pour visiter particuliers. Article de bonne réputation, bon rapport. Carte rose, train, fixe et commissions, rayon exclusif à personnes capables. Offres sous **K 13773 L**, à Publicitas, Lausanne.

A VENDRE joli CAFÉ

situé sur la place du marché. Chiffre d'affaires prouvé. 15510
 Pour renseignements, s'adresser à **case postale 26, Fribourg.**

Vente juridique
 (2^{es} enchères)
 L'Office des poursuites à Fribourg vendra, à son bureau, le **vendredi 15 novembre, à 15 heures** : 1 montre-bracelet pour dame. 15506

A VENDRE 2 jolis Fox-Terriers
 3 mois, poil ras. 41446
 Ad. offres **Nicolas Rotzetter, Marly-le-Petit (Frib.)**

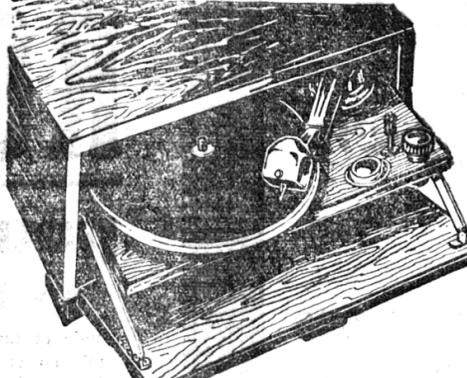
Dis-moi ce que tu fumes
 Et je te dirai qui tu es



TURMAC
 la cigarette de la jeunesse élégante
 ELES 35

LUXOR
 Les plus belles cravates
 Dernier chic
 Soie naturelle depuis 1 fr. 75
GALLEY
 Rue de Lausanne
 Av. de la Gare Aux Élégants

Chaque possesseur d'un radio peut dès aujourd'hui avoir un gramo-radio tiroir pick-up (tourne-disques) pour le prix



de Fr. **90.-**

Demandez sans tarder une démonstration de cette merveilleuse innovation à votre marchand :

Bovet Emile, Avenches.
Charrière L. & Cie, Bulle.
Curat Amédée, Bulle.
Grandjean-Kretz Robert, Grand'rue Bulle.
Hubert Auguste, au Louvre, Bulle.
Morier, Radio, Bulle.
Oppliger Ernest, Chandon.
Del Pedro, frères, Combremont-le-Grand.
Walter Ernst, Düringen.
H. Duruz, Estavayer-le-Lac.
Wildanger-Haas Hans, Murten.
Bürgisser Ernst, Niedermuhren, Heitenried.
Carnal Eric, Grand'rue, Payerne.
Ischy Ernest, Payerne.
Jomini Louis, Payerne.

Pittet Aimé, rue de Lausanne, Payerne.
Rouvenaz Léon, Beaulieu, Payerne.
Broye Henri, Romont.
Morard Francis, Romont.
Bongard Joseph, Schenberg, Fribourg.
Chasset Marcel, Péroles 21, Fribourg.
Duery Louis, Fribourg.
Favre Paul, Fribourg.
Grivet Louis, rue de Lausanne 21, Fribourg.
Rauber Cornel, Bd de Péroles, Fribourg.
Rivier Charles, Au Disque d'Or, rue de Lausanne, Fribourg.
Von der Weid Léon, rue de Lausanne, 29, Fribourg.
Zbinden A. & fils, rue des Epouses, Fribourg.

VOYAGEUR
 avec une bonne clientèle désire changer de place. Préfère denrées coloniales ou mercerie-bonneterie. Offres écrites sous chiffres P 41440 F, à Publicitas, Fribourg.

HERNIE
 Bandages 1re QUALITÉ élastique ou à ressort. Très bas prix. Envois à choix. Indiquer tour et emplacement de la hernie.
R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

A vendre
 1 jument à choisir sur deux, ainsi qu'une pouliche de 18 mois chez **Fernand Eggertswyler, à Praroman.** 15487

A VENDRE
 domaine de 20 poses en un seul mas, avec logement, grange, écurie, eau. P 45 B
 Prix : **Fr. 25,000.—.**
 Conditions très favorables de paiement.
 S'adr. à **MM. Reichen et Cie, BULLE.**

BONS DOMAINES
 à vendre, près Morges, à Cossonay et Montricher, 16, 20 et 36 poses. Bâti-ments excellents, terrain de choix et prix très favorables. 42666
Gérances Mérial & Du-toit, Ale, 21, Lausanne.

Un mobilier
Fr. 385.—
 (à l'état neuf)
 1 grand lit 2 pl avec literie soignée, 1 table de nuit, 1 lavabo et glace, 1 commode ou armoire, 1 table de milieu avec tapis moquette, 1 canapé moquette, chaises assorties, 1 table de cuisine, tabourets, et 1 buffet vitré, détaillé. — Exp. franco.

R. FESSLER, avenue France, 5, Lausanne.
 Tél 31.781. (On peut visiter le dimanche sur rendez-vous.)

MALADIES DE LA PEAU
POUDRE PSORIA ANTIPSORIASIQUE
 Remède d'une efficacité remarquable dans les cas d'affections cutanées, telles que Acnée, Furonculose, Psoriasis, Urticaire, Démangeaisons, etc. Médication non toxique absolument rationnelle, agissant directement sur les vices du sang.
Pharmacie J. ESSEIVA Rue de Romont, 6. Tél. 106

Office fiduciaire et d'affaires
E. DOUSSE
 expert-comptable, ancien fondé de pouvoirs et chef-comptable de banque
FRIBOURG
 Hôtel des Corporations
 Téléph. 9.73

Mise à jour et installations de comptabilités, tous systèmes.
 Etablissement de bilans et inventaires
 Expertises judiciaires comptables — Revisions
 Réorganisations — Arrangements — Gérances
 Liquidations et autres fonctions fiduciaires
 Recouvrement de créances
 Bilan, Profits et Pertes. 243-1
 Discrétion stricte.

On demande pour Noël un jeune homme de toute confiance comme
Charretier
 S'adresser sous chiffres P 15489 F, à Publicitas, Fribourg.

JEUNE Sommelière
 connaissant les deux langues, cherche place.
 S'adresser à **Céline Scherwey, Bonn près Guin.** 41442

A LOUER
 tout de suite ou date à convenir, à la rue des Alpes, local pouvant servir d'entrepôt ou garage.
 S'adresser **rue des Alpes, 29, 1er étage.**

Ventes de bois
 Les soussignés vendront aux enchères publiques
LUNDI, 18 NOVEMBRE 1935
 dans la forêt de Moncor (domaine du Bugnon) :
100 moules épicea
5 moules foyard
 bois préparé en automne 1934.
 Rendez-vous des miseurs, à 1 h. 1/2, à la ferme du Bugnon, près Matran. 8410
Weck, Aeby & Cie, FRIBOURG.

ACHETEZ AUX GRANDS
MAGASINS **KNOFF**

pour vous

**UNE BONNE
AFFAIRE**

Profitez-en

VOYEZ NOS
VITRINES SPÉCIALES

KNOFF
FRIBOURG

Notre beau
choix de

ROBES

pour Dames
en laine ou soie

unie et fantaisie, toute dernière nouveauté, est
mis en vente à des prix pouvant contenter
toutes les bourses.

exceptionnellement pour ces Robes. Les
retouches, exécutées par nos couturières expé-
rimentées, ne seront pas facturées, la clientèle
la plus difficile sera contentée.

1^{er} prix

10⁰⁰

2^{me} prix

15⁰⁰

3^{me} prix

20⁰⁰

4^{me} prix

25⁰⁰

5^{me} prix

30⁰⁰

Demandez aussi à voir
NOS JOLIES

ROBES DE BAL

5 prix = 5 affaires = KNOFF



Une vitre cassée
est un malheur qui
sera vite réparé et à
peu de frais par

CH. MULLER
Av. Pérolles, 13
(atelier derrière les im-
meubles Eggmann.)



Voilà..

le moment d'acheter le
corset, avant d'essayer la
nouvelle robe.

Nous avons des nou-
veaux modèles pour
Les poitrines fortes
Les estomacs forts
Les hanches fortes
Le ventre fort

De même que vous
essayez toujours les chaus-
sures avant d'acheter, fai-
tes de même pour le
corset ou corselette ou
soutien-gorge. Seulement
alors vous aurez l'assu-
rance d'avoir trouvé le
modèle travaillé exprès
pour vous et vous serez
satisfaite. Vous achetez le
mieux à des prix très
avantageux chez nous.

Aux Corsets élégants
29, rue de Romont
FRIBOURG

A LOUER

appartement
de 6 pièces & 2 pièces
pour BUREAUX, avec tout
confort moderne. 14543
S'adr. à « LA SUISSE »,
Assurances, Place de la
Gare, 38, Fribourg.

FORD

4 portes, 4 cyl., marche
parfaite, Fr. 600.—. Occa-
sions de différentes mar-
ques à des prix avanta-
geux. Au Garage Capitole,
DALER Frères,
tél. 650. 51-7

Fermier solvable, pou-
vant fournir les meilleures
références, possédant 30
pièces de bétail,

**demande
A LOUER**

bon domaine 50 à 60
poses, bonne terre, prai-
ries.

Adresser offres sous
chiffres P 15478 F, à
Publicitas, Fribourg.

Maison

familiale de 5 chambres, cuisine, bain, galetas, chauf-
fage central, cave, buanderie, garage et jardin
— BELLE SITUATION —
à 10 minutes de la ville, en bordure de route can-
tonale, est en construction. Fr. 14,000.—. 41437
S'adresser Pérolles 73, 11^{me} étage, Fribourg.

A LOUER

bon garage

très bien situé sur route intercantonale. Débit de
benzine 32 à 35,000 litres par année. Grande
facilité de faire du taxi.

S'adresser à Publicitas, BULLE, sous P 3292 B.

Le « Boy » qui ne vous procurera que
des joies, c'est le véritable



C'est le « Servierboy » breveté, celui de
« la roue qui pense ».

Déjà à partir de **Fr. 24.-**

Seul dépositaire : **E. WASSMER S. A.**
rue de Lausanne 80, Fribourg

Nouveauté

Collection « Verbum Salutis »

HUBY

Saint Paul

Les épîtres de la captivité

Remarquable traduction et commentaire des quatre
épîtres du grand apôtre, commentées au point de vue
historique, théologique, exégétique, dus à un spécia-
liste renommé et autorisé.

Prix : 5 fr. 30

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG

Salon de coiffure

A remettre, au centre de BULLE, un excellent
salon de coiffure pour dames et messieurs, avec
ou sans reprise de marchandises. Affaire en plein
rapport. P 80 B

S'adresser à **J. BOSSON**, agence immobilière,
Grand'rue, 39, BULLE.

Représentants

Nous cherchons quelques messieurs énergiques,
avec succès prouvés dans la vente à la clientèle par-
ticulière, pour une nouveauté excellente dans la
branche d'articles pour ménages. Très gros gain
prouvé. Event. fixe et fortes commissions.
Offres détaillées sur occupations antérieures sous
chiffres N 7403 Q, à Publicitas, Bâle.